





www.insee.fr/pays-de-la-loire



Observation sociale des territoires

de Maine-et-Loire







INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

- DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
 Pierre MULLER
- RÉDACTEUR EN CHEF

 Xavier PÉTILLON
- SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
 Gabrielle BRIZARD
- Serge FRABOUL
 Sébastien SEGUIN
 Anne LEBEAUPIN
 Helouri MORVAN
- TRAITEMENT DES DONNÉES
 Brigitte ALLAIN
- CARTOGRAPHIE
 Brigitte ALLAIN
 SvIvain BOMMELLE
- __ MISE EN PAGE
 Annick HARNOIS

IMPRIMEUR

La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire

Prix: 12,60 €

Photo: INSEE

Dépôt légal 1er trimestre 2007

Code Sage IDOS02544

ISBN 948-2-11-056118-0

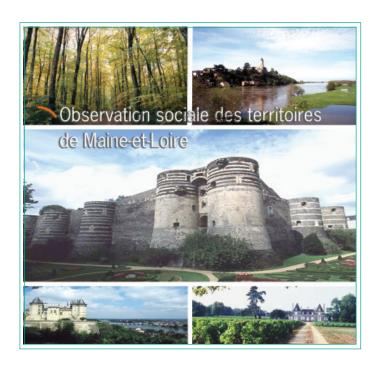
ISSN 1637-665X

© INSEE Pays de la Loire - Février 2007

Ont collaboré à cette publication :

- > la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) de Maine-et-Loire, maître d'œuvre du projet ;
- > le conseil général de Maine-et-Loire ;
- > la direction départementale de l'équipement (DDE) de Maine-et-Loire ;
- > la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) de Maine-et-Loire ;
- > l'inspection académique du département de Maine-et-Loire ;
- > la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- > les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Anjou et de la région choletaise ;
- > la caisse nationale d'assurance vieillesse de travailleurs salariés (CNAVTS) ;
- > l'ASSEDIC des Pays de la Loire ;
- > les caisses primaires d'assurance maladie de l'Anjou et de la région choletaise ;
- l'institut national de la statistique et des études économiques (ÎNSEE) Pays de la Loire, rédacteur du document.

Ce diagnostic pour l'observation sociale des territoires de Maine-et-Loire fait suite à des travaux menés en Vendée, en Loire-Atlantique, en Sarthe et en Mayenne. Cette démarche régionale a été coordonnée et soutenue par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) des Pays de la Loire.



INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres

BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Tél.: 02 40 41 75 75 - Fax: 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 0825 889 452 (0,15 € la minute)

www.insee.fr/pays-de-la-loire

Le département de Maine-et-Loire se caractérise, dans le champ de l'action sociale et de la santé, par des indicateurs proches des moyennes nationales et régionales. Depuis longtemps cependant, les acteurs et observateurs de terrain décelaient des disparités, sans en évaluer l'ampleur.

Pour mieux les mesurer, une démarche d'observation sociale des territoires a été lancée en 2002. Elle s'est formalisée par la signature d'une charte de partenariat entre le protection sociale, les trois Communautés d'agglomération, l'INSEE et le Préfet, représentant les services de l'État.

Depuis 2002, plusieurs publications issues de cette démarche ont été diffusées. Ses indicateurs, leur analyse dans le temps et dans l'espace alimentent les réflexions des acteurs de la mise en œuvre des politiques sociales. La démarche s'est par ailleurs étendue en 2006, selon la même forme, aux autres départements de la région dans le cadre de la collection « Dossiers » de l'INSEE, en même temps qu'elle se démultipliait, au niveau communal notamment.

Partager les analyses entre services de l'État et partenaires, mieux orienter et mesurer l'impact des politiques publiques demeurent deux préoccupations majeures dans une période d'exigence accrue de rigueur et de qualité.

Nous souhaitons que cette nouvelle publication, actualisant les premières analyses de 2002, contribue à améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Le Préfet de Maine-et-Loire Jean-Claude **VACHER** Le directeur régional de l'INSEE Pays de la Loire Pierre **MULLER**

Sommaire

ANALYSE THÉMATIQUE

J	CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE >
9	Pauvreté-précarité >
13	Emploi-Qualification >
17	LOGEMENT >
20	Accès aux soins >
	ANALYSE TERRITORIALE
25	Loire-Angers >
29	Pays des Mauges >
33	Le Pays du Saumurois >
37	Vallée d'anjou >
41	HAUT-ANJOU SEGRÉEN >
45	Pays de Loire en Layon >

Territoires de Maine-et-Loire

Étude du Maine-et-Loire à partir des pays et regroupements de communes

OUR CETTE ÉTUDE, la situation sociale en Maine-et-Loire a été observée à l'échelle de six pays constitués de regroupements de communautés de communes ou de communautés d'agglomération, et au sein de ces pays à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale. Ces territoires prennent en effet de plus en plus d'importance dans la vie sociale et économique du département de Maine-et-Loire.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 7 février 1995 a créé la notion de « pays » comme territoire sur lequel se mettent en œuvre des actions

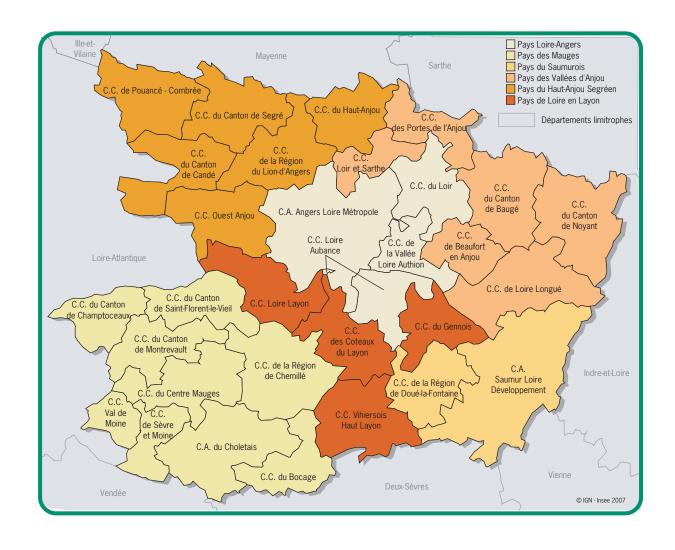
d'organisation des services publics ainsi qu'une politique d'aménagement et de développement. Un pays est un projet de territoire caractérisé par « une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale ».

Les six pays étudiés sont par ordre d'importance de la population: Pays Loire-Angers, Pays des Mauges, Pays du Saumurois, Pays des Vallées d'Anjou, Pays du Haut-Anjou Segréen et Pays de Loire en Layon.

Depuis la loi du 6 février 1992, l'intercommunalité est reconnue comme permettant d'atteindre une taille critique pour réaliser des projets, mutualiser

des charges et promouvoir le développement économique, social et culturel. Pour fonctionner, les groupements de communes ont compétence à lever l'impôt.

Au 1er janvier 2006, le département de Maineet-Loire compte 31 EPCI, soit 28 communautés de communes et trois communautés d'agglomération : Angers Loire Métropole, Choletais et Saumur Loire développement. L'ensemble des communes de Maine-et-Loire sont couvertes par ces structures intercommunales à fiscalité propre. Ce dossier fournit des éléments sur ces 31 entités, ainsi que sur les villes d'Angers, Cholet et Saumur.



- Les publics et leur parcours dans les structures d'accueil et d'hébergement en Pays de la Loire DRASS des Pays de la Loire « Echo des Stat. Pays de la Loire », n° 21, juin 2004 4 p.
- Quelques données sur la précarité Pays de la Loire **DRASS des Pays de la Loire**, **2004 101 p**.
- Observation sociale des territoires de la Vendée INSEE Pays de la Loire dossier n° 12 Mars 2005 40 p.
- Angers Loire Métropole : une agglomération dynamique en mutation INSEE Pays de la Loire Études n° 34, avril 2005 40 p.
- Pauvreté et précarité dans les Pays de la Loire INSEE Pays de la Loire dossier n° 14, juin 2005 62 p.
- Observation sociale des territoires de la Loire-Atlantique INSEE Pays de la Loire dossier n° 16 décembre 2005 48 p.
- Observation sociale des territoires de la Sarthe INSEE Pays de la Loire dossier n° 17 février 2006 48 p.
- Vieillissement inégal des territoires INSEE Pays de la Loire dossier n° 19 juin 2006 62 p.

Contexte sociodémographique

Terre de contact entre Bassin parisien, Bretagne et Poitou, le département du Maine-et-Loire est un département plus rural que la movenne nationale. Son développement démographique récent est dû à la métropole angevine, cœur du département au carrefour des axes de communications. Le relief, la géologie et les traditions distinguent l'Anjou noir et ses bocages, plus traditionnel, à l'ouest, des plateaux de l'Anjou blanc, à l'est. La vallée de la Loire où dominent vigne, maraîchage et horticulture, traverse ces deux ensembles.

N DÉPIT DE LA BAISSE DE LA FÉCONDITÉ, ce département reste jeune, surtout dans sa partie centrale autour d'Angers ainsi que dans le Pays des Mauges : le Maine-et-Loire est le département ligérien où la part des moins de 25 ans est la plus élevée. Il est confronté néanmoins au vieillissement, plus accentué dans les communes rurales du nord et de l'est. Dans ces territoires les ménages de retraités représentent une fraction importante des ménages. Au sud-ouest, dans les Mauges, les ouvriers forment un groupe conséquent. La composition socioprofessionnelle est plus diversifiée au centre du département.

Au recensement de 1999, le Maine-et-Loire compte 733 200 habitants, ce qui le situe au 26e rang national. Sa densité, 102 habitants au km², est proche de la moyenne nationale. Le Maine-et-Loire est bien desservi par des axes autoroutiers vers Paris, Nantes, Tours et La Roche-sur-Yon, ainsi que par la ligne TGV reliant Paris à l'Atlantique. Angers bénéficie particulièrement de la convergence de ces moyens de communication. Au 1er janvier 2005, la population du Maine-et-Loire est estimée à 755 000 personnes, en hausse de 0,5 % en moyenne annuelle depuis 1999.

Longtemps restées discrètes en Anjou, les villes débordent maintenant largement sur les campagnes avoisinantes, créant de vastes auréoles périurbaines résidentielles. Début 2006, le département s'organise autour de trois communautés d'agglomération et 28 communautés de communes réparties entre six grands pays aux densités de peuplement contrastées.

Les trois communautés d'agglomération d'Angers, Cholet et Saumur regroupent plus de la moitié de la population du département. La communauté la plus dense et la plus peuplée (513 habitants au km²) est Angers Loire Métropole au centre. La population est également dense dans l'ensemble du Pays des Mauges, territoire traditionnel d'implantation industrielle, bien relié à Angers, Nantes et La Roche-sur-Yon. À l'opposé, certaines communautés rurales situées aux limites du département et plus éloignées des voies rapides, comme le Noyantais, le Vihiersois ou Pouancé-Combrée, sont peu densément peuplées.

En 2005, le taux de natalité était supérieur et le taux de mortalité inférieur en Maine-et-Loire par rapport aux moyennes régionales. Le solde naturel est largement positif mais diminue cependant. Le solde migratoire reste proche de zéro. La croissance de la population se ralentit.

La population de l'Anjou est plus jeune que la moyenne nationale. Cette population jeune est un atout mais pose la question de l'insertion sur le marché du travail. Les jeunes sont ainsi amenés à se déplacer à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du département.

Ainsi, la métropole angevine, avec son université, et les Mauges sont attractives pour ces jeunes. Elles leur offrent de meilleures perspectives de formation ou de travail. Ces zones sont donc sensiblement plus jeunes. Le vieillissement de la population, propre à l'ensemble du territoire français, s'accentue. Il est plus marqué dans les zones rurales à la périphérie nord et est du département.

Les deux catégories socioprofessionnelles dominantes en Maine-et-Loire sont les retraités et les ouvriers. Selon les territoires, la composition sociale est plus ou moins diversifiée. Les ménages ouvriers tiennent une place particulièrement importante dans le Pays des Mauges. Au centre, autour d'Angers, ville administrative et d'emplois tertiaires, la répartition entre retraités, cadres, employés et ouvriers est plus équilibrée. Les retraités sont plus regroupés dans les communautés rurales du nord et de l'est.

Relativement limitée à l'ouest du département où l'influence de la tradition catholique se fait davantage sentir, la monoparentalité est bien présente dans les agglomérations d'Angers (une famille sur cinq concernée) et de Saumur (une famille sur quatre).

Les familles mono-actives, c'est-à-dire dans lesquelles un seul parent travaille, sont plus exposées à la pauvreté. De ce point de vue la situation en Maine-et-Loire est plutôt favorable, en particulier à l'ouest du département, dans le Pays des Mauges et le Pays du Haut-Anjou Segréen. Elle l'est moins dans le Saumurois où les familles monoparentales, par définition mono-actives, sont nombreuses.

Indicateurs sociodémographiques des territoires

	Pays Loire-Angers	Pays des Mauges	Pays du Saumurois	Pays de Loire en Layon	Pays du Haut-Anjou Segréen	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km ²⁾	300	103	94	56	44	46	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	30,5	36,1	32,8	31,4	33,0	32,9	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	17,6	8,9	15,7	9,3	8,9	10,3	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	34,6	30,0	39,7	31,8	29,9	32,6	33,1
Indice de vieillissement	26	27	34	37	33	39	29
Part des moins de 25 ans (en %)	36,5	33,1	31,5	31,0	32,6	30,3	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	18,0	20,5	23,7	24,4	23,4	25,5	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)



Contexte sociodémographique

Une population plus dense dans les Mauges et le long de la Loire

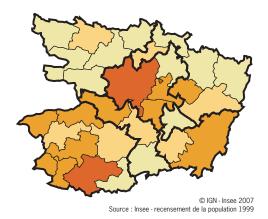
Indicateur : densité de population définie comme le nombre d'habitants au km² (mars 1999).

Intérêt : permet de visualiser les territoires fortement peuplés et inversement ceux faiblement peuplés.

Moyenne Maine-et-Loire: 102 habitants au km² Moyenne Pays de la Loire: 100 habitants au km² Moyenne France: 108 habitants au km²



733 200 habitants ont été recensés en 1999 dans le département du Maine-et-Loire, ce qui le situe au 26e rang national et au 2e dans la région des Pays de la Loire. Entre 1990 et 1999, la population a augmenté de 0,4 % par an. Cette progression, due uniquement à un excédent des naissances sur les décès, est supérieure à la moyenne française mais inférieure à celle de la région. Le solde migratoire est en revanche légèrement négatif : entre 1990 et 1999, le Maine-et-Loire a accueilli 94 000 immigrants du reste de la France et a vu partir 95 000 émigrants.



D'une superficie de 7 166 km², le Maine-et-Loire affiche une densité moyenne de 102 habitants au km², voisine de celle des Pays de la Loire et inférieure à celle de la France (108). Le département garde un caractère rural : 35 % des habitants résident dans des espaces ruraux contre seulement 25 % des Français.

Cinq communautés de communes présentent une densité de population supérieure à 100. Dans onze autres, la densité est inférieure à 50 habitants par km². La densité de population s'étale de 513 habitants au km² dans la communauté d'agglomération du Grand-Angers à moins de 35 dans les communautés de communes Ouest-Anjou, du canton de Candé et du canton de Noyant.

En dehors des principaux pôles urbains d'Angers, de Cholet et de Saumur, la population est plus dense que la moyenne dans l'ensemble du Pays des Mauges et le long de la Loire. Les territoires les moins peuplés se situent principalement au nord du département.

Une population plus jeune au centre et au sud-ouest

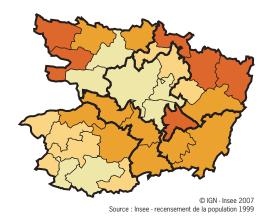
Indicateur : nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus rapporté au nombre de personnes de moins de 20 ans (mars 1999).

Intérêt : indique le vieillissement de la population.

Moyenne Maine-et-Loire : 29,2 % Moyenne Pays de la Loire : 32,1 % Moyenne France : 30,9 %



Le Maine-et-Loire reste un département jeune. En 1999, l'âge moyen des habitants était de 37 ans contre 38 ans pour les Pays de la Loire et 39 ans pour la France. Les 249 000 jeunes de moins de 25 ans représentent 34 % de la population du département, contre 32 % pour la région et 31 % pour la France. Le ratio du nombre des personnes de 75 ans et plus rapporté à celui des jeunes de moins de 20 ans s'établit à 29 % en



moyenne en Maine-et-Loire, le deuxième niveau le plus faible des Pays de la Loire, après la Loire-Atlantique.

Un habitant du Maine-et-Loire sur cinq (20,7 %) est âgé d'au moins 60 ans. Cette proportion est inférieure aux moyennes régionale (21,8 %) et nationale (21,3 %). Le département est néanmoins confronté au vieillissement de la population. Grâce à l'augmentation continue de l'espérance de vie, le nombre des personnes de 60 ans et plus a progressé trois fois plus vite que la population totale. En 1999, parmi ces 151 000 seniors, plus de 56 000 ont au moins 75 ans, soit un habitant sur treize.

Les zones les plus jeunes sont situées au centre du département dans la région angevine et un peu au-delà. Cette situation est due à la présence de l'université d'Angers et à celle de nombreux ménages avec de jeunes enfants. Les jeunes sont également nombreux dans le Pays des Mauges. Le vieillissement touche plus particulièrement l'est (Saumurois et Baugeois) ainsi que le nordouest, autour de Candé et de Pouancé.

Plus de ménages d'ouvriers au sud-ouest, de cadres et d'employés au centre

En 1999, le groupe socioprofessionnel le mieux représenté en Maine-et-Loire est celui des retraités, qui représentent 30 % des chefs de ménages. Arrivent ensuite les ouvriers (23 %), devant les professions intermédiaires (13 %), les employés (10 %), les inactifs non retraités (9 %), les cadres (7 %), les artisans et commerçants (5 %) et les agriculteurs (3 %).

La structure socioprofessionnelle du Maine-et-Loire, proche de celle de la région des Pays de la Loire, se distingue de celle de la France par une proportion plus élevée d'ouvriers et d'agriculteurs et par un déficit de cadres.

Les familles dont le chef de ménage est ouvrier occupent une place particulière dans le Pays des Mauges. Cela tient à l'importance de l'emploi industriel dans ces territoires. La part de ces ménages est également supérieure à la moyenne départementale dans le nord du Maine-et-Loire. Cette caractéristique ne peut être interprétée comme un facteur de précarité dans le contexte social local. Elle distingue plutôt des zones d'activité industrielles, un peu à l'écart d'Angers et dans lesquelles les cadres, les professions intermédiaires ou les retraités sont moins présents.

Les ménages de cadres et d'employés sont logiquement plus nombreux au cœur du département, en particulier dans la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, ainsi que dans les communautés de communes Loire Aubance et de la vallée Loire-Authion. Néanmoins 30 % des ménages ouvriers du département vivent sur Angers Loire Métropole.

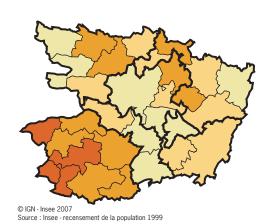
Les ménages de retraités sont particulièrement présents dans les communautés de communes situées aux bordures est, nord et ouest du département. Dans le Layon, un ménage sur dix est un ménage d'agriculteurs en 1999.

Indicateur: part des chefs de ménage ouvriers et employés parmi l'ensemble des chefs de ménage (mars 1999).

Intérêt: les ménages dits « populaires » (ouvriers ou employés) sont plus exposés au risque de précarité monétaire.

Moyenne Maine-et-Loire: 32,6 % Moyenne Pays de la Loire: 32,1 % Moyenne France: 30,9 %





Peu de familles monoparentales en dehors des trois principaux pôles urbains

En 1999, 285 000 ménages résidaient dans le Maine-et-Loire. Ceux-ci comprennent 2,5 personnes en moyenne, légèrement plus que la moyenne nationale ou régionale (2,4). Près de 109 000 familles comptent au moins un enfant de moins de 25 ans vivant au foyer. Parmi celles-ci, on recense 14 000 familles monoparentales (12,9 %), soit une proportion voisine de la moyenne ligérienne et inférieure à la moyenne nationale (17 %). Ces familles monoparentales résident surtout dans les deux pôles urbains d'Angers et Saumur (respectivement 18 et 16 % de familles monoparentales); la proportion de familles monoparentales ne dépasse pas 9 % dans les autres Pays.

Les familles de trois enfants ou plus représentent près du quart des familles (24 %). Cette proportion est supérieure aux moyennes régionale (23 %) et nationale (20 %). Le département figure d'ailleurs au 3^e rang national pour la part des familles nombreuses. Celles-ci sont relativement plus présentes dans le Pays des Mauges et le Pays du Haut-Anjou Segréen.

Trois ménages sur dix ne comptent qu'une seule personne; six fois sur dix, il s'agit d'une femme. C'est dans les trois grands pôles urbains, dans l'est du département et dans l'Ouest-Segréen que l'on rencontre le plus souvent ces personnes vivant seules.

monoparentales dans l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans (mars 1999).

Indicateur: part des familles

Intérêt : les familles monoparentales sont surexposées aux risques de précarité.

Moyenne Maine-et-Loire: 12,9 % Moyenne Pays de la Loire: 13,2 % Moyenne France: 17,4 %





Source : Insee - recensement de la population 1999



Contexte sociodémographique

Plus de familles comportant un seul actif dans le Saumurois

Indicateur: part des familles dont un seul parent travaille dans l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans (mars 1999).

Intérêt: les études de l'observatoire national de la pauvreté montrent que les familles dont un seul parent travaille sont plus exposées à la pauvreté.

Moyenne Maine-et-Loire: 33,1 % Moyenne Pays de la Loire: 33,6 % Moyenne France: 39,3 %

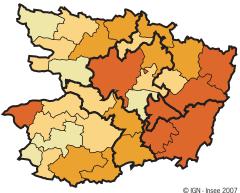
Taux en %

34,6 ou plus
de 31,1 à moins de 34,6
de 28,2 à moins de 31,1

moins de 28,2

En 1999, le Maine-et-Loire comptait 330 000 actifs (individus ayant un emploi, chômeurs ou militaires du contingent). Les femmes représentent 46 % de la population active, proportion identique aux moyennes ligérienne et française.

Pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans, on recense 825 actifs. Les taux d'activité masculin et féminin se rapprochent : le taux d'activité masculin, en recul par rapport à 1990, s'établit à 88,6 %, tandis que le taux féminin progresse sur la période et atteint 76,3 %. Le taux d'activité est le plus élevé dans le Pays des Mauges et autour de l'agglomération angevine ; il est le plus faible dans le Baugeois.



© IGN - Insee 2007 Source : Insee - recensement de la population 1999 Parmi les 109 000 familles comprenant au moins un enfant âgé de moins de 25 ans, un tiers ont un seul parent en activité; elles sont dites « mono-actives ». Il s'agit soit de couples avec enfants dont seulement un des deux conjoints travaille, soit de familles monoparentales. Le fait de disposer d'une seule source de revenus d'activité dans ces familles peut être considéré comme un facteur de précarité ou de fragilité.

La mono-activité est plus fréquente à l'est du département ainsi que dans la métropole angevine. Les familles mono-actives sont particulièrement répandues dans le Saumurois, où elles représentent 40 % des familles de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement. En revanche, elles sont moins présentes dans le Pays du Haut-Anjou Segréen et dans le Pays des Mauges.

Le Maine-et-Loire est le département ligérien le plus touché par la pauvreté et la précarité. Un ménage sur dix bénéficie ainsi de minima sociaux, 12 % vivent sous le seuil pauvreté. Ces phénomènes touchent surtout les grandes villes, mais également les territoires ruraux situés dans l'est du département. Le Pays des Mauges et l'espace périurbain autour d'Angers sont épargnés.

N Maine-et-Loire, la pauvreté touche 11,9 % des ménages en 2004 : ces ménages disposent de moins de 735 euros par mois et par unité de consommation pour vivre. Le nombre de ménages à bas revenu a fortement augmenté entre 2002 et 2004. La pauvreté est essentiellement urbaine : la moitié des allocataires CAF ou MSA à bas revenu résident à Angers, Cholet ou Saumur. Toutefois, dans l'est du département, dans le Pays du Saumurois et dans celui des Vallées d'Anjou, des communautés de communes rurales affichent aussi des taux de pauvreté élevés.

L'importance des revenus de transfert dans le budget des familles modestes est un indice de précarité, dans la mesure où ces familles sont très dépendantes de la législation en vigueur ; les prestations ont ainsi une durée limitée, notamment du fait de la composition familiale. Pour 9,0 % des ménages, les prestations représentent plus de la moitié des ressources ; cette proportion demeure relativement stable depuis 2000. Les proportions les plus élevées de ménages dépendants se retrouvent dans les communautés de communes rurales situées dans l'est du département. La dépendance aux prestations touche également les grandes villes. À l'opposé, les ménages résidant dans le Pays des Mauges et les communautés de communes constituant la couronne périurbaine d'Angers sont peu dépendants des prestations.

En 2004, un ménage sur dix résidant en Maine-et-Loire ne dispose pour vivre que de la perception d'un des minima sociaux, RMI, AAH, API, ASS, ou AS du FSV. La répartition de ces ménages en situation très précaire est proche de celle des ménages pauvres ou dépendants des prestations. La moitié réside à Angers, Cholet ou Saumur. Toutefois, c'est dans l'est du département, dans les communautés de communes de Loire-Longué, du canton de Baugé ou de la région de Doué-la-Fontaine que la proportion de bénéficiaires est maximale : elle dépasse 10 %. Elle est minimale dans le Pays des Mauges et autour d'Angers.

La précarité est souvent une conséquence de l'exclusion prolongée du monde du travail : 1,2 % des actifs du département en fin de droits perçoit l'Allocation Spécifique de Solidarité et 3.0 % de la population âgée de 25 ans à 59 ans perçoit le Revenu Minimum d'Insertion. Entre 2002 et 2004, le nombre d'allocataires du RMI a fortement augmenté, sans doute en lien avec le chômage mais surtout en raison du changement de législation concernant l'ASS. La population bénéficiaire du RMI est très concentrée : 62 % des allocataires résident dans les trois principales villes. À l'est, les communautés de communes du canton de Baugé ou de Loire-Longué affichent également des taux élevés, supérieurs à 3 %. À l'opposé, des communautés de communes situées dans le Pays des Mauges connaissent une situation nettement meilleure avec des taux inférieurs à 1 % de la population âgée de 25 ans à 59 ans.

La répartition des bénéficiaires de l'ASS est proche de celle des chômeurs, avec une surreprésentation au centre du département, dans la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole et dans les territoires situés à l'est, Pays du Saumurois et Pays des Vallées d'Anjou. L'ouest du département, où le chômage est faible, est moins concerné.

La précarité concerne également les retraités : en 2004, 2,7 % des habitants du Maine-et-Loire âgés de 60 ans ou plus reçoivent l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse. Le nombre de bénéficiaires est en constante diminution : -17 % entre 2002 et 2004. Ces retraités bénéficiaires du minimum vieillesse sont très âgés et souvent d'anciens agriculteurs ou agricultrices. En conséquence, ce sont les territoires ruraux, là où les agriculteurs faiblement pensionnés sont nombreux, qui sont le plus concernés avec des proportions de bénéficiaires dépassant 4 % : Baugeois, Vihiersois, mais aussi à l'ouest le canton de Candé.

Indicateurs sur la précarité dans les territoires

	Pays Loire-Angers	Pays des Mauges	Pays du Saumurois	Pays de Loire en Layon	Pays du Haut-Anjou Segréen	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	13,2	9,6	14,6	9,8	10,6	11,9	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	9,5	7,1	11,7	8,0	8,8	10,1	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	10,7	7,8	11,7	8,2	8,2	10,7	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	4,0	1,7	4,2	1,6	1,7	2,8	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	2,4	2,6	2,7	3,4	3,0	3,5	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,5	0,9	1,3	1,1	0,9	1,3	1,2

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Pauvreté urbaine et rurale à l'est

Indicateur: part des ménages (étudiants et personnes de plus de 65 ans exclus) en dessous du seuil de pauvreté (735 euros mensuels par unité de consommation en 2004). Le seuil de pauvreté est égal à la demimédiane du revenu disponible des ménages français par unité de consommation.

Intérêt: cet indicateur permet de définir la part de ménages « pauvres » relativement à l'ensemble des ménages.

Moyenne Maine-et-Loire: 11,9 % (2004)

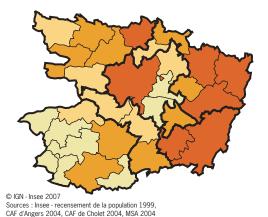
10,6 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire : 9,9 % (2002) Moyenne France : non disponible

Taux en %

12,5 ou plus
de 10,3 à moins de 12,5
de 9,0 à moins de 10,3
moins de 9,0

Fin 2004, 34 400 ménages allocataires des CAF ou de la MSA de Maine-et-Loire disposent d'un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté, soit 735 euros par mois. Sur 100 ménages résidant dans le Maine-et-Loire, 11,9 sont à bas revenu. Alors que le nombre d'allocataires à bas revenu était resté quasiment stable entre 2000 et 2002, il a fortement augmenté entre 2002 et 2004 (+ 10 %). Si la pauvreté a augmenté entre 2002 et 2004, sa



géographie a peu varié et les disparités entre territoires demeurent très fortes, tout en se resserrant un peu. Le taux de ménages à bas revenu est de 9,6 % dans le Pays des Mauges (8,5 % en 2002), mais de 14,6 % dans le Pays Saumurois (14 % en 2002). Entre communautés de communes, les taux varient du simple à plus du double.

On observe une pauvreté des grandes villes et une pauvreté plus rurale à l'est du département. Les trois principales villes regroupent la moitié des ménages pauvres avec des taux variant de 13,5 % pour Cholet à 17,6 % pour Saumur. Dans le Pays des Vallées d'Anjou et surtout le Pays Saumurois, des communautés de communes continuent d'afficher des taux de ménages à bas revenu très supérieurs à la moyenne départementale. Il en est de même pour celle du Pays de Châteauneuf-sur-Sarthe.

À l'opposé, la pauvreté est faible dans la partie est de la couronne périurbaine d'Angers ainsi que dans la plupart des communautés de communes du Pays des Mauges. Les Pays du Haut-Anjou Segréen et de Loire en Layon se situent dans une position médiane.

Des prestations indispensables pour 10 % des ménages

Indicateur: part des ménages dont les ressources sont composées pour au moins 50 % de prestations sociales sur l'ensemble des ménages (décembre 2004).

Intérêt: les ménages dépendant « fortement » des prestations sont en situation de grande précarité car dépendants de la législation sociale (durée limitée) et de la composition familiale.

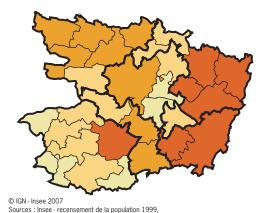
Moyenne Maine-et-Loire: 9,0 % (2004)

8,8 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire : 7,5 % (2002) Moyenne France : non disponible

Taux en %

■ 10,3 ou plus ■ de 8,7 à moins de 10,3 ■ de 6,7 à moins de 8,7 ■ moins de 6,7 Au 31 décembre 2004, 26 100 ménages allocataires des CAF ou de la MSA disposent d'un revenu dont plus de la moitié provient des prestations versées par ces organismes. Ces prestations peuvent être des prestations familiales, des aides au logement ou un des trois minima sociaux (RMI, API ou AAH). Pour 100 ménages de Maine-et-Loire, 9 dépendent des prestations



sociales pour plus de la moitié de leurs ressources. Le nombre de ces ménages a crû légèrement entre 2002 et 2004 (2 %).

Au sein du département les disparités territoriales sont prononcées : 11,7 % des ménages du Pays du Saumurois dépendent des prestations sociales pour plus de la moitié de leurs ressources contre 7,1 % pour le Pays des Mauges. Entre communautés de communes, les proportions vont de 5,1 % pour la communauté de communes du canton de Champtoceaux à 12,3 % pour celle de la région de Doué-la-Fontaine.

La géographie des ménages dépendant pour plus de la moitié des prestations sociales est proche de celle des ménages à bas revenu : on retrouve les principales villes et l'est du département. Toutefois, les proportions les plus élevées se retrouvent dans les communautés de communes rurales du Pays du Saumurois et des Vallées d'Anjou. La précarité de ressources touche plus le milieu rural que les populations urbaines. À l'opposé, les communautés de communes du Pays des Mauges - à l'exception de celle de la région de Chemillé - et de la couronne périurbaine à l'est d'Angers affichent les taux les plus faibles.

CAF d'Angers 2004, CAF de Cholet 2004, MSA 2004

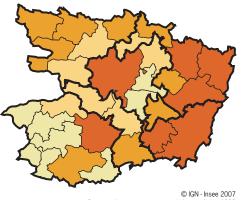
La précarité touche les villes et l'est du département

En 2004, 28 000 ménages résidant dans le Maine-et-Loire bénéficient d'au moins un des cinq minima sociaux : RMI, API, AAH, ASS ou AS du FSV. Pour 9 900 allocataires il s'agit du revenu minimum d'insertion, pour 1 800 de l'allocation de parent isolé, pour 8 200 de l'allocation d'adulte handicapé, pour 4 000 de l'allocation spécifique de solidarité et pour 4 100 autres de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse. Pour 100 ménages de Maine-et-Loire, 9,7 perçoivent un des cinq minima sociaux précédents.

La précarité que reflète cet indicateur n'a pas la même intensité selon les différents territoires de Maine-et-Loire : 7,8 % dans le Pays des Mauges, mais 11,7 % dans le Pays du Saumurois.

Comme pour les bas revenus, les minima sociaux concernent fortement les populations urbaines : la moitié des ménages bénéficiaires de ces minima sociaux résident dans les trois grandes villes du département. Les territoires ruraux ne sont néanmoins pas épargnés, les proportions les plus élevées se retrouvant dans les communautés de communes de l'est du département : elles dépassent 11 % dans celles de Loire-Longué, du canton de Baugé, du canton de Noyant ou de la région de Doué-la-Fontaine. Bénéficiaires

de l'AS du FSV ou du RMI sont surreprésentés. Du fait d'un nombre important d'allocataires de l'AAH, le taux est également élevé dans la communauté de communes de la région de Chemillé. À l'opposé, les taux sont faibles dans l'ouest du département et dans les communes périurbaines autour d'Angers.



© IGN - Insee 2007

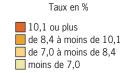
Sources : Insee - recensement de la population 1999

CAF d'Angers 2004, CAF de Cholet 2004, MSA 2004, ASSEDIC 2004

Indicateur: part des ménages bénéficiant d'un des cinq minima sociaux (RMI, API, AAH ou AS du FSV ou AAS) sur l'ensemble des ménages (décembre 2004).

Intérêt: ces ménages bénéficiant d'un minimum social vivent avec de très faibles revenus et sont en situation d'exclusion.

Moyenne Maine-et-Loire: 9,7 % (2004) Moyenne Pays de la Loire: non disponible Moyenne France: non disponible



Progression du RMI

Au 31 décembre 2004, 9 900 allocataires du RMI sont recensés en Maine-et-Loire. Pour 100 personnes âgées de 25 à 59 ans, 3 sont allocataires du RMI, soit une proportion supérieure à la moyenne régionale mais nettement inférieure à la moyenne métropolitaine. Alors que le nombre d'allocataires du RMI était resté pratiquement stable entre 2000 et 2002, il a connu une très forte croissance entre 2002 et 2004 (+ 15 %) liée à celle du chômage. En prenant en compte les ayants-droit, la population bénéficiaire s'établit à 19 900 personnes.

La population allocataire du RMI est très concentrée et sa géographie varie peu : les six communautés de communes où les taux étaient les plus forts en 2000 sont les mêmes en 2004. L'allocataire du RMI est souvent jeune, urbain, isolé ou à la tête d'une famille monoparentale, population qui réside d'abord dans les grandes villes. Ainsi 62 % des allocataires du département résident à Angers, Cholet ou Saumur, avec des taux allant de 3,7 % pour Cholet à 6,6 % pour Angers. Cependant certains territoires ruraux situés dans l'est du département, où le chômage de longue durée est important, abritent des populations d'allocataires du RMI non négligeables : ainsi dans

les communautés de communes du canton de Baugé ou de Loire-Longué le taux d'allocataires du RMI dépasse 3 %. À l'inverse, les allocataires du RMI sont peu représentés dans le Pays des Mauges et dans les communautés de communes entourant la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole.



Indicateur: part des allocataires du revenu minimum d'insertion sur la population âgée de 25 à 59 ans (décembre 2004).

Intérêt: allocation différentielle, le RMI est attribué à des personnes sans (ou pratiquement sans) ressources et ayant vocation à entrer dans la population active.

> Moyenne Maine-et-Loire : 3,0 % (2004) 2,6 % (2000) Moyenne Pays de la Loire : 2,8 % (2004) 2,6 % (2000)

Moyenne France : 4,4 % (2004) 3,5 % (2000)

Taux en %

2,9 ou plus

de 1,8 à moins de 2,9

de 1,2 à moins de 1,8

moins de 1,2

Des retraités pauvres dans le rural

Indicateur: part des bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse parmi les personnes âgées d'au moins 60 ans (décembre 2004). Ne sont pris en compte que les allocataires de la MSA ou de la CNAVTS.

Intérêt: l'AS du FSV est versée à des personnes âgées dont les revenus sont inférieurs au minimum vieillesse. Il s'agit d'un indicateur de pauvreté des personnes âgées.

Moyenne Maine-et-Loire: 2,7 % (2004)

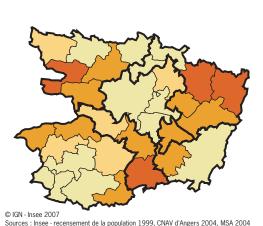
4,1 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire : 3,5 % (2003) Moyenne France : 4,5 % (2003)

Taux en %

3,9 ou plus
de 3,3 à moins de 3,9
de 2,9 à moins de 3,3
moins de 2,9

En 2004, environ 4 100 retraités résidant en Maine-et-Loire perçoivent une allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse, ou minimum vieillesse, versée par la CNAV ou la MSA. Le nombre d'allocataires est en constante diminution : -17 % par rapport à 2002. En dix ans, la proportion d'allocataires a été divisée par trois. En 2004, pour 100 personnes âgées de 60 ans ou plus, 2,7 percoivent l'AS du FSV.



La proportion de bénéficiaires de l'AS du FSV est très variable selon le type de territoires : elle dépasse 4 % dans les communautés de communes rurales du canton du Baugé ou du Vihersois Haut-Layon, contre moins de 2 % pour celle de Loire-Aubance, située dans la couronne périurbaine d'Angers.

Le caractère rural des bénéficiaires de l'AS du FSV est en effet marqué, cette allocation concernant de nombreux agriculteurs ou agricultrices dont la retraite est faible. Elle concerne également des retraités très âgés, ce qui explique que la proportion de bénéficiaires de l'AS du FSV résidant à Angers soit supérieure à la moyenne départementale. Les bénéficiaires de l'AS du FSV sont nombreux dans le Baugeois, le Vihiersois et dans l'ouest du Pays du Saumurois ; ils sont très peu nombreux dans le Pays des Mauges et dans les couronnes périurbaines d'Angers ou de Saumur.

Pauvreté et chômage à Angers et dans l'est

Indicateur: part des allocataires percevant l'allocation spécifique de solidarité dans la population active mesurée lors du recensement de la population de mars 1999.

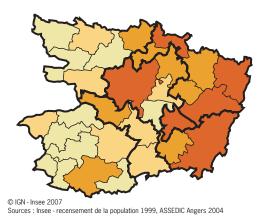
Intérêt: l'ASS est versée à des chômeurs en fin de droits. Il s'agit d'un indicateur de précarité pour les chômeurs.

Moyenne Maine-et-Loire: 1,2 % (2004) Moyenne Pays de la Loire: 1,0 % (2004) Moyenne France: 1,4 % (2004)



1,4 ou plus
de 1,1 à moins de 1,4
de 0,9 à moins de 1,1
moins de 0,9

Au 31 décembre 2004, 4 000 habitants du Maine-et-Loire au chômage perçoivent l'Allocation Spécifique de Solidarité, qui est versée aux chômeurs en fin de droits. Pour 100 actifs résidant dans le Maine-et-Loire, 1,2 perçoivent l'ASS. Cette proportion est supérieure à la moyenne régionale mais inférieure à celle de la France métropolitaine.



Les disparités territoriales au sein du département sont marquées : 0,7 % des actifs de la communauté de communes du Bocage perçoivent l'ASS contre 1,7 % des actifs résidant dans celle du canton de Noyant.

La carte des chômeurs percevant l'Allocation Spécifique de Solidarité épouse celle du chômage mais est, également, proche de celle des ménages à bas revenu. Le chômage est à l'origine de nombreuses situations de pauvreté. Aussi c'est au centre, avec la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, et dans l'est du département que les taux sont les plus élevés. Les taux sont également supérieurs à la moyenne départementale dans les trois principales villes, en particulier à Angers. À l'opposé, à l'ouest du Maine-et-Loire où le chômage est faible, les allocataires de l'ASS sont moins nombreux : les taux sont de 0,9 % pour les Pays des Mauges et celui du Haut-Anjou Segréen.

Le Maine-et-Loire affiche un niveau de chômage nettement inférieur à la moyenne française. En revanche, le département se caractérise par une proportion de chômeurs de longue durée plus élevée que dans les autres départements ligériens : trois chômeurs sur dix le sont depuis plus d'un an.

Au sein du département, l'est est plus touché que l'ouest. Au centre, Angers affiche des taux de chômage élevés, tandis que sa périphérie est peu concernée par le chômage. Le niveau de formation initiale et l'entrée des jeunes très tôt dans la vie active oppose la région angevine au reste du Maine-et-Loire.

HÔMAGE ET CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE sont deux manifestations de dysfonctionnement du marché du travail différents, touchant de manière très inégale les territoires de Maine-et-Loire. Globalement l'est du département s'oppose à l'ouest, Angers étant à part.

Le Pays des Mauges, celui du Haut-Anjou Segréen et la couronne périurbaine d'Angers sont peu concernés par le chômage qui touche 7,6 % de la population active de Maine-et-Loire fin 2004. Les trois principales villes affichent des taux supérieurs à cette moyenne, plus particulièrement Angers et Saumur, ainsi que les territoires ruraux du Pays du Saumurois et du Pays des Vallées d'Anjou. Ces taux demeurent néanmoins inférieurs à la moyenne de la France métropolitaine.

La géographie du chômage de longue durée n'épouse pas exactement celle du chômage. Ainsi, la proportion de chômeurs de longue durée dans le Pays du Saumurois est inférieure à la moyenne du Maine-et-Loire, alors qu'il affiche le taux de chômage le plus élevé. La situation est plus préoccupante dans le Pays des Vallées d'Anjou, où chômage élevé va de pair avec chômage de longue durée. À l'opposé, le Pays des Mauges et le Pays du Haut-Anjou Segréen concilient faible niveau de chômage et proportion peu élevée de chômeurs de longue durée, grâce à une bonne tenue de l'emploi.

Le déficit de formation initiale de la population active, appréhendé par l'absence de diplôme, n'explique pas les différences enregistrées en matière de chômage. Le Pays de Loire-Angers dispose de la population la mieux formée, mais le chômage y est supérieur à la moyenne du département. Inversement, la population du Pays des Mauges n'est pas beaucoup plus diplômée que celle du Pays du Saumurois, bien que son taux de chômage soit très inférieur. Le niveau de formation initiale est faible dans les communautés de communes les plus rurales et les plus vieillissantes.

En Maine-et-Loire, sur cent jeunes âgés de 16 à 24 ans. 65 poursuivent leurs études ou sont inactifs, 29 occupent un emploi et 6 sont au chômage. La répartition des jeunes entre études et vie active est très variable d'un territoire à l'autre. Du fait de la présence d'un pôle universitaire important et d'autres établissements d'enseignement supérieur, la poursuite des études est plus répandue dans les territoires urbains ou périurbains du Pays Loire-Angers. L'insertion des jeunes dans la vie active est, en revanche, plus précoce dans les autres territoires du département. Toutefois, le chômage ne touche pas les jeunes de la même façon. La répartition spatiale du chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans est proche de celle du chômage toutes générations comprises. Les territoires les plus touchés sont situés à l'est du département, alors que les jeunes du Pays des Mauges ou du Pays du Haut-Anjou Segréen sont les plus épargnés.

La réussite au brevet des collèges des jeunes de Maine-et-Loire est bonne, en particulier pour les jeunes résidant dans le Pays des Mauges. Toutefois, certaines zones affichent des taux de réussite sensiblement moins bons, en particulier le Pays du Saumurois.

Indicateurs sur l'emploi, la qualification et l'insertion

	Pays Loire-Angers	Pays des Mauges	Pays du Saumurois	Pays de Loire en Layon	Pays du Haut-Anjou Segréen	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Taux de réussite aux brevets des collèges (en %)	84,0	87,2	75,5	85,6	84,5	83,3	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	26,6	42,2	43,1	43,1	41,8	41,6	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	22,0	12,6	21,5	13,7	15,1	16,9	17,7
Indicateur de chômage (en %)	9,2	5,9	8,9	6,9	6,8	7,5	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	32,6	27,5	29,8	31,9	30,8	34,1	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	31,7	42,4	44,4	40,4	41,9	46,4	38,4

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection académique (année 2004)

Chômage: dans les villes et l'est du département

Indicateur: part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (décembre 2004) dans la population active mesurée lors du recensement de la population de mars 1999.

Intérêt : indicateur de référence du chômage.

Moyenne Maine-et-Loire: 7,8 % (2004)

7,1 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire: 8,0 % (2004) 6.9 % (2000)

Moyenne France : 9,5 % (2004)

8.6 % (2000)

Taux en %

8,2 ou plus

de 6,8 à moins de 8,2 de 5.9 à moins de 6.8

moins de 5,9

Au 31 décembre 2004, l'ANPE recensait 25 900 demandeurs d'emplois de catégorie 1 (immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à plein temps) en Maineet-Loire. Par rapport à 2002, leur nombre a légèrement augmenté: + 3 % contre + 7 % entre 2000 et 2002. Pour cent actifs, on compte 7,8 demandeurs d'emploi en 2004 contre 7,6 en 2002. Cet indicateur de chômage est légèrement inférieur à la moyenne régionale (8,0 %) et très nettement inférieur à la moyenne française (9,5 %).



Sources: Insee - recensement de la population 1999, ANPE 2004

Le chômage se réparti inégalement sur l'ensemble du département : il varie de 5,9 % dans le Pays des Mauges à 9,2 % dans le Pays Loire-Angers. Selon les communautés de communes, il passe de 4,4 % pour celle du Bocage à 9,9 % pour celle du Gennois.

La géographie du chômage évolue peu : l'ouest et le sud du département, peu touchés, s'opposent toujours à l'est et à la région angevine. Le chômage est un phénomène urbain : les trois principales villes regroupent plus de quatre chômeurs sur dix, des taux allant de 7,6 % pour Cholet à 11,8 % pour Angers. Toutefois, trois communautés de communes rurales situées à l'est du département affichent des indicateurs de chômage supérieurs à 8 % : outre celle du Gennois, celles de Loire-Longué et du canton de Noyant. À l'opposé, au sud-ouest du département, les indicateurs de chômage sont sensiblement inférieurs à la moyenne départementale. Au nord du Maine-et-Loire, la situation du chômage est intermédiaire.

Trois chômeurs sur dix le sont depuis plus d'un an

Indicateur : part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (décembre 2004).

Intérêt : le chômage de longue durée dénote une difficulté à retrouver un emploi.

Moyenne Maine-et-Loire: 31 % (2004)

33 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire: 27 % (2004)

30 % (2000)

Moyenne France : 31 % (2004)

33 % (2000)

Taux en %

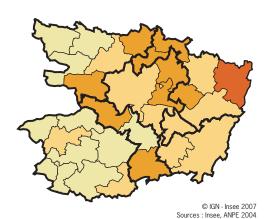
41,8 ou plus

de 33,7 à moins de 41,8

de 29,6 à moins de 33,7

moins de 29,6

Fin 2004, 8 100 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE. Par rapport à 2002, leur nombre a augmenté d'environ 3 %, soit une hausse comparable à celle du nombre de demandeurs d'emploi. Pour cent demandeurs d'emploi, on compte 31 chômeurs de longue durée. Cette proportion est proche de la moyenne française mais sensiblement supérieure à la moyenne régionale.



Selon les territoires, l'importance du chômage de longue durée varie de 28 % dans le Pays des Mauges à 34 % dans le Pays des Vallées d'Anjou. La situation est plus contrastée au niveau des communautés de communes : la proportion de chômeurs de longue durée passe de 23 % dans la communauté de communes du centre Mauges à 42 % dans celle du canton de Noyant.

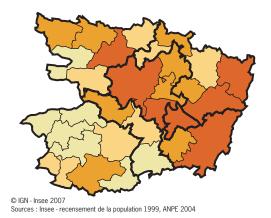
La géographie du chômage de longue durée ne recouvre pas celle des communautés de communes ou des territoires qui connaissent les plus forts indicateurs de chômage. Ainsi, la proportion de chômeurs de longue durée dans le Pays du Saumurois (30 %) est inférieure à la moyenne départementale alors que son indicateur de chômage est le plus élevé. En revanche, la situation est plus préoccupante dans le Pays des Vallées d'Anjou, qui cumule indicateur de chômage élevé et proportion de chômeurs de longue durée très supérieure à la movenne. À l'opposé le Pays du Haut-Anjou Segréen et surtout le Pays des Mauges concilient faibles indicateurs de chômage et part peu élevée de chômeurs de longue durée, en cohérence avec la bonne tenue de l'emploi.

Les jeunes chômeurs sont nombreux au centre et à l'est du département

Fin 2004, l'ANPE dénombrait 6 200 demandeurs d'emploi de catégorie 1 âgés de 16 à 24 ans en Maine-et-Loire. Pour cent jeunes actifs âgés de 16 à 24 ans, on compte ainsi 18 demandeurs d'emploi. En Maine-et-Loire l'indicateur de chômage des jeunes est proche de la moyenne régionale et inférieur à celle de la France métropolitaine. L'indicateur de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que celui toutes générations confondues. Les jeunes chômeurs représentent ainsi un quart des chômeurs.

Selon les territoires, la situation est très contrastée. L'indicateur de chômage des jeunes passe de 13 % dans le Pays des Mauges à 22 % pour le Pays Loire-Angers. Entre la communauté de communes du Bocage et la communauté d'agglomération de Saumur Loire développement, il passe de 7 % à 23 %, reflétant ainsi des conditions d'insertion des jeunes très différenciées.

La géographie du chômage des jeunes est proche de celle du chômage en général. Plus de quatre jeunes chômeurs sur dix résident dans les trois principales villes, soit une part identique à celle de l'ensemble des chômeurs. Les communautés de communes situées à l'est, les plus touchées par le chômage, affichent également les indicateurs de chômage des jeunes les plus élevés, du fait d'une offre d'emploi insuffisante. À l'opposé, l'insertion est plus aisée dans l'ouest du Maineet-Loire, où le chômage est faible. Toutefois, les communautés de communes de la couronne périurbaine d'Angers présentent des indicateurs de chômage des jeunes élevés, alors que le niveau global du chômage y est inférieur à la moyenne.



Indicateur: part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 âgés de 16 à 24 ans dans la population active de la même classe d'âge (4e trimestre 2004).

Intérêt : indicateur de référence du chômage des jeunes.

Moyenne Maine-et-Loire : 18 % (2004) Moyenne Pays de la Loire : 17,6 % (2004) Moyenne France : 20,7 % (2004)

Taux en %

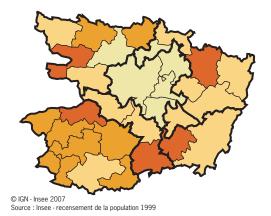
19,5 ou plus
de 14,9 à moins de 19,5
de 11,6 à moins de 14,9
moins de 11,6

Moins de jeunes actifs à Angers

En mars 1999, 35 200 jeunes angevins âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs. Les jeunes scolarisés et les étudiants sont considérés comme inactifs. Pour cent jeunes âgés de 16 à 24 ans résidant dans le département, on compte 35 actifs. Le taux d'activité des jeunes de Maine-et-Loire est légèrement inférieur à celui des Pays de la Loire, du fait d'une proportion plus élevée d'étudiants. Il est, en revanche, nettement supérieur à celui de la France métropolitaine, principalement pour les 16-19 ans.

La géographie des taux d'activité des jeunes oppose le Pays Loire-Angers, où 27 % seulement des 16-24 ans sont actifs, au reste du département où ils sont, en moyenne, 42 %. La présence du pôle universitaire angevin et une proportion plus élevée des 16-19 ans dans la population expliquent les faibles taux d'activité pour la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole et les communautés de communes limitrophes.

Dans l'est du département, les taux d'activité élevés des jeunes s'accompagnent de taux de chômage élevés, ce qui peut traduire des difficultés d'insertion. À l'opposé, dans le Pays des Mauges et le Pays du Haut-Anjou Segréen, les taux d'activité des 16-24 ans élevés sont en rapport avec une offre d'emploi importante et un chômage faible, facilitant l'insertion des jeunes.



Indicateur: part des actifs au sens du recensement de la population (ayant un emploi ou chômeur ou militaire du contingent) âgés de 16 à 24 ans dans la population totale correspondante (mars 1999).

Intérêt: rapproché du taux de chômage des jeunes, permet de mesurer l'insertion des jeunes dans la vie active.

> Moyenne Maine-et-Loire: 35 % (1999) Moyenne Pays de la Loire: 36 % (1999) Moyenne France: 33 % (1999)

Taux en %



Davantage de non-diplômés

Indicateur: proportion des individus âgés de 30 à 59 ans qui ont achevé leurs études sans diplôme (mars 1999).

Intérêt: les personnes sans diplôme sont souvent moins qualifiées et trouvent plus difficilement un emploi.

Moyenne Maine-et-Loire: 38 % (1999) Moyenne Pays de la Loire: 35 % (1999) Moyenne France: 36 % (1999)

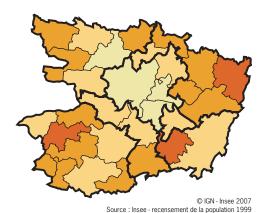
Taux en %

52,1 ou plus
de 44,0 à moins de 52,1
de 37,2 à moins de 44,0

moins de 37,2

En mars 1999, lors du recensement de la population, 108 100 habitants de Maine-et-Loire, âgés de 30 à 59 ans, ont déclaré ne pas avoir de diplôme. Pour cent personnes de 30 à 59 ans, 38 n'ont aucun diplôme, une proportion supérieure à la moyenne régionale et à celle de la France métropolitaine.

La possession, ou non, d'un diplôme oppose le Pays de Loire-Angers (32 % de personnes sans diplôme) au reste du département (entre 40 et 46 % de personnes sans diplôme selon les territoires).



Les quatre communautés de communes qui affichent une proportion de personnes sans diplôme inférieure à la moyenne départementale se situent dans l'aire urbaine d'Angers. La proportion de non diplômés y est faible en raison d'une plus grande qualification des actifs et d'un poids plus élevé des 30-40 ans ; la proportion de sans diplôme est, en effet, plus élevée chez les adultes plus âgés.

Dans le reste du département, certaines communautés de communes affichent des proportions de personnes sans diplôme proches, voire supérieures, à 50 % : celles du canton de Noyant, de la région de Doué-la-Fontaine ou du canton de Montrevault, mais aussi celles de Loire-Longué ou Vihiersois-Haut-Layon. Il s'agit essentiellement de territoires ruraux à la population vieillissante. La géographie des populations à faible niveau de formation ne recoupe pas celle du chômage. Ainsi, le Pays des Mauges concilie faible taux de chômage et population élevée de personnes sans diplôme.

Un taux de réussite au brevet des collèges supérieur au niveau national

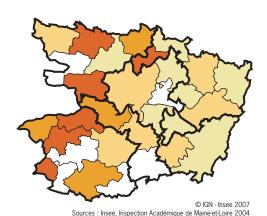
Indicateur: taux de réussite au brevet des collèges, ratio des admis sur les présents, localisés au lieu du collège (année 2004).

Intérêt : indicateur de réussite scolaire à la fin du cursus commun à tous les élèves.

Moyenne Maine-et-Loire: 84 % (2004) Moyenne Pays de la Loire: 85 % (2004) Moyenne France: 79 % (2004)



En 2004, 12 300 élèves de troisième d'un établissement scolaire de Maine-et-Loire étaient candidats à l'examen du brevet des collèges. Ils ont été 8 600 à réussir l'examen, soit 84 % d'admis. Ce taux d'admission, stable par rapport à 2002, est légèrement inférieur à celui des Pays de la Loire mais nettement supérieur à celui de la France métropolitaine. La qualité de l'appareil de formation régional, vérifiée également pour les résultats au baccalauréat, est un atout important.



Parmi les territoires de Maine-et-Loire, deux se distinguent : le Pays des Mauges avec un taux d'admission au brevet des collèges sensiblement supérieur à la moyenne départementale, et le Pays du Saumurois qui affiche un taux nettement inférieur. Ces disparités n'ont pas varié depuis 2002.

Entre communautés de communes, les différences sont sensibles. Cinq communautés affichent des taux d'admission supérieurs à 90 % : celles du canton de Segré, de Loir-et-Sarthe, du canton de Montrevault, d'Ouest-Anjou et du canton de Saint-Florent-le-Vieil. Inversement, outre la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement, le taux d'admission au brevet des collèges est inférieur à 75 % dans trois communautés de communes : celles de la région du Lion d'Angers, du canton de Noyant ou des Portes de l'Anjou. Sur la communauté d'agglomération d'Angers, la moyenne de 85 % de réussite cache de très fortes disparités entre établissements.

L'habitat social, plus important que dans le reste de la région, est implanté principalement dans l'agglomération angevine, ainsi que dans les territoires ruraux du nord du département. Les aides au logement concernent trois ménages sur dix, contre moins de deux sur dix en Mayenne et entre les deux dans les autres départements ligériens.

N 1999, LES 288 300 RÉSIDENCES principales de Maine-et-Loire accueillent 713 000 personnes, soit en moyenne 2,5 personnes par ménage. Entre 1990 et 1999, le parc de logements s'est agrandi de 32 000 unités supplémentaires; le nombre de résidences principales a progressé de 35 000 unités (+ 13,9 %). Croissance de la population (+ 27 000 personnes entre 1990 et 1999) et décohabitation (la taille des ménages est passée de 2,7 à 2,5) expliquent cette envolée du nombre de résidences principales.

Les maisons individuelles constituent la majorité des résidences principales et représentent 71 % des logements, une proportion proche de la moyenne régionale. Un peu plus de la moitié des occupants sont propriétaires de leur logement (56 %); les résidents locataires représentent pour leur part quatre occupants sur dix. Parmi ces ménages locataires, 22 % habitent dans un logement HLM.

Avec 56 900 logements en 2004, le parc HLM public héberge un ménage sur cinq, soit la proportion la plus élevée des départements de la région. L'habitat social public se concentre dans les villes, principalement à Angers: près de 60 % des HLM sont ainsi regroupés dans la communauté d'agglomération d'Angers, qui ne compte pourtant qu'environ 40 % des résidences principales. On les

trouve aussi dans certaines pôles de l'espace rural au nord du département. La proposition peut aussi être inversée : les populations à bas revenu sont amenées à résider dans des zones où le parc social est important.

L'habitat de mauvaise qualité représente moins de six logements sur cent. Ces logements de qualité médiocre, souvent liés à un parc immobilier plus ancien, sont plus présents dans les zones rurales en déclin, particulierement à l'est du département.

En Maine-et-Loire, 85 500 ménages perçoivent une aide au logement, soit trois ménages sur dix. Locataires ou accédants à la propriété perçoivent cette aide, versée sous conditions de ressources. La répartition spatiale des bénéficiaires d'allocation logement, très inégale, reprend dans ses grandes lignes celle des ménages à bas revenu, sauf pour l'est du département. Près de la moitié des allocataires sont concentrés dans l'agglomération d'Angers.

Les bénéficiaires du fonds de solidarité logement sont des ménages en difficulté tant pour l'accès que pour le maintien dans leur logement. La répartition géographique de ces 3 400 ménages est semblable à celle de la précarité : la moitié réside dans l'agglomération d'Angers.

Indicateurs sur le logement dans les territoires

	Pays Loire-Angers	Pays des Mauges	Pays du Saumurois	Pays de Loire en Layon	Pays du Haut-Anjou Segréen	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	26,7	14,4	18,4	10,8	14,4	13,2	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	2,7	5,8	10,5	9,6	7,8	10,3	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	1,4	1,1	1,2	0,5	0,8	0,8	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	35,7	23,8	27,0	24,2	26,7	25,9	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	0,7	0,7	2,0	1,9	1,4	2,5	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE de Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

30 % des ménages bénéficient d'une aide au logement

Indicateur: part des ménages bénéficiant d'une aide au logement (APL, ALS ou ALF) dans l'ensemble des ménages (décembre 2004).

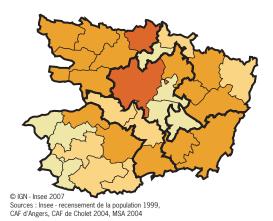
Intérêt: les aides au logement sont sous conditions de ressources et cet indicateur peut être un indice de faible revenu.

Moyenne Maine-et-Loire : 29,7 % (2004) 31,8 % (2000)
Moyenne Pays de la Loire : 28 % (2003) 28,1 % (2000)
Moyenne France : 26 % (2003)

Taux en %

31,7 ou plus
de 25,7 à moins de 31,7
de 23,6 à moins de 25,7
moins de 23,6

Fin 2004, 85 500 ménages résidant dans le Maine-et-Loire bénéficiaient d'une aide au logement (allocation de logement familiale, allocation de logement social ou aide personnalisée au logement). La communauté d'agglomération d'Angers regroupe à elle seule près de la moitié des ménages bénéficiant d'une aide. Sur 100 ménages



du département, 30 percevaient une aide au logement. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne régionale, elle est liée, en grande partie, à la forte présence d'étudiants dans l'agglomération d'Angers. Cette proportion est identique à celle de l'agglomération nantaise, où la présence étudiante est également importante.

Dans la plupart des communautés de communes, la proportion d'allocataires est comprise entre 20 et 27 %. Celle-ci dépasse 30 % dans seulement deux communautés de communes : celle d'Angers Loire Métropole et celle du Haut-Anjou. À l'inverse, elle est inférieure à 20 % dans les communautés de communes de la Vallée Loire-Authion et de Loire Aubance. Le nombre d'allocataires est assez faible dans la couronne périurbaine d'Angers, ainsi que dans le Pays des Mauges.

La moitié des bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement réside dans l'agglomération d'Angers

Indicateur: part des ménages bénéficiaires du Fonds de solidarité logement (FSL) sur l'ensemble des ménages (décembre 2004).

Intérêt: il s'agit d'aides financières ponctuelles qui supposent un problème d'accès ou de maintien dans un logement.

Moyenne Maine-et-Loire: 1,2 % (2004)

1.9 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire : non disponible Moyenne France : non disponible

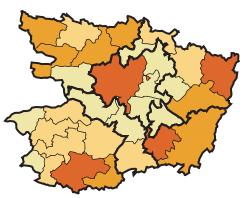
Taux en %

1,3 ou plus
de 0,9 à moins de 1,3

de 0,6 à moins de 0,9

moins de 0,6

Fin 2004, 3 400 ménages résidant en Maineet-Loire bénéficiaient du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Un peu plus de la moitié de ces ménages étaient regroupés dans la communauté d'agglomération d'Angers. Pour 100 ménages du département, 1,2 ont perçu le FSL.



© IGN - Insee 2007 Sources : Insee - recensement de la population 1999, CAF d'Angers, CAF de Cholet 2004

Cette aide financière ponctuelle est attribuée à des familles disposant de faibles ressources et qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

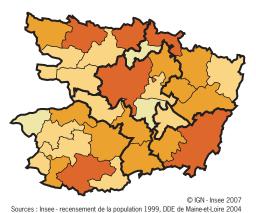
La proportion de ménages bénéficiant de cette aide est supérieure à la moyenne départementale dans les communautés d'agglomérations d'Angers et de Cholet, ainsi que dans les communautés de communes de la région de Douéla-Fontaine et du canton de Noyant. La majorité des bénéficiaires du FSL sont regroupés dans les communautés d'agglomérations englobant les principales villes du département. En revanche, les communautés de communes voisines de la communauté d'agglomération d'Angers ont un taux de bénéficiaires du FSL assez faible.

Une résidence principale sur cinq est un logement social

Le Maine-et-Loire est le département de la région où la proportion de propriétaires est la plus faible : six ménages sur dix sont propriétaires de leur logement. À l'inverse, la proportion de logements sociaux est la plus élevée des départements ligériens. Avec 56 900 logements sociaux début 2004, le parc HLM public représentait ainsi 20 % de l'ensemble des résidences principales du département, soit une proportion plus élevée que dans le reste de la France (16 %) et de la région (14 %). Entre 1999 et 2004, le parc de logements sociaux a progressé de 8 %.

Les logements sociaux sont logiquement plus nombreux dans les communautés d'agglomérations des trois grandes villes du département, et plus particulièrement dans la communauté d'agglomération d'Angers (29 % des résidences principales). Toutefois, certains territoires ruraux

disposent d'un parc HLM assez important, représentant entre 18 et 20 % des résidences principales : c'est notamment le cas des communautés de communes du Haut-Anjou, de Segré et des Portes de l'Anjou, au nord du département.



Indicateur: part des logements HLM publics dans l'ensemble des résidences principales (décembre

Intérêt : le parc HLM est un parc social dans lequel les ménages à faibles ressources peuvent se loger.

Moyenne Maine-et-Loire: 19,8 % (2004)

18,9 % (2000)

Moyenne Pays de la Loire: 13,9 % (2004) 13,9 % (2000)

Moyenne France : 16,0 % (2004) 16.0 % (2000)

Taux en %

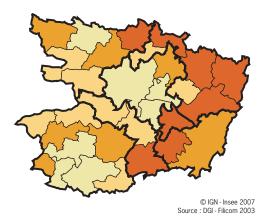
17,8 ou plus de 12,0 à moins de 17,8 de 8,9 à moins de 12,0 moins de 8,9

Les logements qualité médiocre sont concentrés à l'est du département

Dans le département du Maine-et-Loire, un peu plus d'un logement sur vingt est considéré comme étant de mauvaise qualité, selon la classification cadastrale des logements. Il est inférieur à la moyenne régionale, d'un logement sur quinze environ. Les critères de classement prennent en compte la qualité de la construction et l'équipement du logement : présence ou non de baignoire, douche, WC intérieur.

Les logements de qualité médiocre sont plus fréquents dans les zones rurales, en particulier à l'est du département. Dans quatre communautés de communes, la proportion de logements de mauvaise qualité dépasse 12 % : celles du Gennois, du Vihiersois Haut-Layon, la région de Doué-la-Fontaine et le canton de Noyant. À l'inverse, la proportion de logements

de mauvaise qualité est inférieure à 4 % dans les communautés d'agglomérations d'Angers et de Cholet, ainsi que dans la communauté de communes de la Vallée Loire Authion.



Indicateur: part des logements de mauvaise qualité (au regard des normes locales de construction).

Intérêt : les logements de mauvaise qualité sont plus anciens, implantés dans des zones relativement dévitalisées.

> Moyenne Maine-et-Loire: 5,7 % Moyenne Pays de la Loire : 6,8 % Moyenne France: non disponible

> > Taux en %



Accès aux soins

L'offre médicale de santé. globalement satisfaisante dans le département, est un peu plus limitée dans le Choletais et à l'ouest du département. La Couverture Maladie Universelle complémentaire concerne une personne sur vingt, soit la proportion la plus élevée des départements ligériens avec la Sarthe. Les trois quarts des ses bénéficiaires habitent dans les trois grandes agglomérations du département. Le nombre de grossesses à déclaration tardive est plus élevé dans le Saumurois qu'ailleurs.

Angevins est globalement satisfaisante.
Avec 11,2 médecins pour 10 000 habitants, la densité de médecins généralistes libéraux par habitants du Maine-et-Loire est sensiblement la même qu'aux niveaux régional et national en 2004. Les médecins sont cependant nettement plus nombreux en zone urbaine, notamment dans l'agglomération angevine.

Parmi ces médecins, 20 % sont âgés de plus de 55 ans, un chiffre proche de la moyenne nationale. La répartition territoriale des médecins de plus de 55 ans est assez homogène. Ces deux indicateurs associés permettent de pointer le problème du renouvellement des médecins libéraux, qui pourrait toucher certains territoires. La densité de médecins étant en effet assez faible en milieu rural et la proportion de médecins âgés assez élevée, la couverture médicale risque de se détériorer. Les communautés de communes du canton de Montrevault et celle de Sèvre-et-Moine sont dans ce cas.

Début 2000, la mise en place de la couverture maladie complémentaire destinée aux ménages à bas revenus, leur facilitant l'accès aux soins, s'avère un outil au service de la santé. En Maine-et-Loire, 5,2 % de la population bénéficie de la CMU complémentaire, soit un peu plus que la moyenne régionale, mais en dessous de la moyenne nationale. Ces bénéficiaires sont plus nombreux dans les zones urbaines, ainsi que dans l'est du département.

Dans le département, la proportion de grossesses déclarées tardivement augmente : elle a doublé entre 2000 et 2004, passant de six à treize pour cent. Cette augmentation concerne les zones rurales de l'est du département. Ces déclarations tardives se stabilisent, en revanche, dans les zones urbaines, où elles étaient déjà élevées. La répartition inégale sur le territoire de ces grossesses semble liée à l'existence de facteurs de précarité : chômage, monoparentalité et faibles revenus.

Indicateurs sur les accès aux soins

	Pays Loire-Angers	Pays des Mauges	Pays du Saumurois	Pays de Loire en Layon	Pays du Haut-Anjou Segréen	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	7,4	3,0	6,3	2,3	2,9	4,5	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	1,4	0,8	1,1	1,1	0,8	0,9	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	12,9	11,7	15,2	13,7	13,4	13,6	12,9

Sources: Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - DDASS (2004) - CPAM (2004)

Les bénéficiaires de la CMU complémentaire se retrouvent dans les villes, notamment à Angers

Indicateur: part des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire dans l'ensemble de la population (décembre 2004). Elle est attribuée sous conditions de ressources.

Intérêt : permet d'apprécier l'accès aux soins.

Moyenne Maine-et-Loire: 5,2 % (2004)

5,5 % (2000) Moyenne Pays de la Loire : 4,8 % (2002)

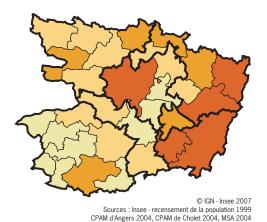
4,8 % (2000)

Moyenne France : 7,0 % (2002) 7,0 % (2000)

Taux en %

5,5 ou plus
de 3,4 à moins de 5,5
de 2,1 à moins de 3,4
moins de 2,1

La loi promulguant la couverture maladie universelle (CMU) est entrée en vigueur le 1er janvier 2000. Fin 2004, 38 000 habitants du Maine-et-Loire relevant de la Caisse primaire d'assurance maladie ou de la Mutualité sociale agricole bénéficient de la CMU complémentaire, soit 5,2 % de la population du département. Cette proportion est proche de la moyenne régionale (4,8 %), et plus faible que la moyenne nationale (7,0 %).



La proportion de bénéficiaires de la CMU complémentaire varie énormément d'un territoire à l'autre : 2,3 % pour le Pays de Loire en Layon et 7,4 % pour le Pays de Loire-Angers par exemple. Globalement, elle est plutôt élevée dans les zones urbaines du département mais aussi dans l'est : 6,8 % dans le canton de Noyant, 5,7 % pour la communauté de communes de Loire-Longué, 5,5 % pour celle de Doué-la-Fontaine. Cette part est inférieure à 3 % dans le reste du département.

Les trois quarts des bénéficiaires de la CMU complémentaire résident ainsi dans les communautés d'agglomération d'Angers Loire Métropole, de Saumur-Loire-Développement ou du Choletais. Dans les trois principales villes du département, ils représentent 10,5 % de la population ; la proportion de bénéficiaires dépasse même les 12 % à Angers.

Plus de médecins à l'est qu'à l'ouest du département

Indicateur : nombre de médecins libéraux généralistes (2004) pour 10 000 habitants (mars 1999).

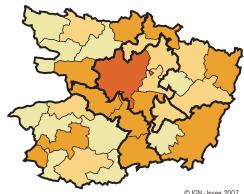
Intérêt : indicateur d'accès aux soins de proximité.

Moyenne Maine-et-Loire: 11,2 Moyenne Pays de la Loire: 10,4 Moyenne France: 11,4

Nombre (pour 10 000 habitants)

15 ou plus
de 10 à moins de 15
de 9 à moins de 10
moins de 9

En 2004, 820 médecins généralistes exerçaient à titre libéral dans le Maine-et-Loire. La densité de médecins généralistes libéraux est un peu plus élevée que dans la région : 11,2 pour 10 000 habitants, contre 10,4 pour 10 000 en Pays de la Loire.



© IGN - Insee 2007 Sources : Insee - recensement de la population 1999, DDASS de Maine-et-Loire 2004 La répartition est très inégale d'un territoire à l'autre : les médecins sont nombreux dans les grandes villes, en particulier dans l'agglomération angevine (14,8 pour 10 000 habitants), ainsi que dans la périphérie angevine et à l'est du département. En revanche, la densité de médecins est plus faible dans le Choletais (9,5 pour 10 000) et à l'ouest du département : environ 8 médecins pour 10 000 habitants dans le Pays des Mauges et le Pays du Haut-Anjou Segréen.

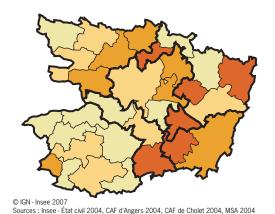
Parmi ces médecins, 170 étaient âgés de plus de 55 ans, soit 21 % du total des médecins. La répartition des médecins âgés de plus de 55 ans est assez régulière sur l'ensemble du département.

Beaucoup de grossesses à déclaration tardive à Saumur et dans ses environs

En 2003 et 2004, 1 304 femmes résidant dans le Maine-et-Loire ont déclaré tardivement (au-delà de quatorze semaines), leur grossesse, à la Caisse d'Allocations Familiales. Globalement il y a eu 10 000 naissances dans le département en 2004, treize grossesses tardives pour cent naissances domiciliées ont donc été déclarées. En 2004, la mise en place de l'Allocation parentale d'accueil du jeune enfant (APAJE) a rendu moins contraignants les délais de déclaration et a perturbé la saisie des dossiers ; les augmentations observées sont donc à utiliser avec précaution.

La moitié ouest du département est un peu moins touchée par ce phénomène de déclaration tardive de grossesses (11,7 % dans le Pays des Mauges). Il est en revanche plus fréquent à Saumur et dans ses environs : 15,2 % dans le Pays du Saumurois, 19,8 % dans la communauté

de communes du Vihiersois Haut-Layon, 19,1 % dans la région de Doué-la-Fontaine et 18,1 % dans celle du Gennois.■



Indicateur : part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (années 2003 et 2004).

Intérêt: il s'agit d'un indicateur traduisant des difficultés pour des femmes à être suivies par un médecin.

Moyenne Maine-et-Loire : 12,9 % Moyenne Pays de la Loire : non disponible Moyenne France : non disponible

Taux en %

16,4 ou plus
de 14,3 à moins de 16,4
de 12,3 à moins de 14,3
moins de 12,3



Population des ménages

On appelle ménage l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, quels que soient les liens qui les unissent.

Ménages et familles

La **famille** s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants. Elle est constituée d'au moins deux personnes, dont au moins un adulte. Elle se trouve dans un ménage.

Dans chaque ménage, il est désigné une unique **personne de référence** du ménage selon une règle basée sur la prédominance donnée aux familles, aux pères, à l'activité et à l'âge.

Une famille comprend:

- soit un couple (marié ou non) et, le cas échéant, ses enfants ;
- soit une personne sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

On appelle **familles monoparentales** les familles composées d'un père ou d'une mère de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Indice de vieillissement

L'**indice de vieillissement** est défini ici comme le ratio du nombre de personnes de 75 ans et plus rapporté au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

Type d'activité

La **population active** comprend la population active ayant un emploi, les chômeurs et, depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent.

Les **inactifs** comprennent les retraités et retirés des affaires, les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle), les autres inactifs

Le **taux d'activité** est le pourcentage de personnes actives dans la population totale. Dans le cas d'un taux d'activité d'une classe d'âge, il s'agit du pourcentage des personnes actives dans cette classe d'âge.

Le **taux de chômage** correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Le taux de chômage par classe d'âge correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active de cette classe.

Catégories socioprofessionnelles

La catégorie socioprofessionnelle est obtenue par regroupement de rubriques de la nomenclature « professions et catégories socioprofessionnelles – PCS ». Il existe 8 groupes socioprofessionnells : 6 de personnes ayant une activité professionnelle et 2 sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà occupé un emploi sont classés, selon leur dernier emploi, dans l'un des six groupes de personnes ayant une activité professionnelle. Les grandes stratifications horizontales de la nomenclature pour les salariés (Cadres et professions intellectuelles supérieures, Professions intermédiaires, Employés, Ouvriers) se fondent sur l'appellation de profession, sur la position professionnelle et sur le grade pour les fonctionnaires.

Pauvreté monétaire des ménages : seuil de bas revenu

Pour comparer les niveaux de vie des ménages, il faut tenir compte des ressources mais également de la composition de la famille. Le revenu par unité de consommation prend en compte la composition familiale de manière à intégrer les économies d'échelle dans une famille quand sa taille augmente. Le seuil de bas revenu est, par convention, égal à la moitié du revenu médian par unité de consommation de l'ensemble de la population vivant en France. Le revenu médian est tel qu'il partage la population en deux groupes égaux.

Pour 2004 ce seuil de bas revenu est fixé à 735 euros mensuels par unité de consommation. Seront donc considérés comme « à bas revenu » ou « pauvre » : une personne seule dont le revenu est inférieur à 735 \in , un couple sans enfant dont le revenu est inférieur à $1\ 102\ \in$, un couple avec 2 enfants de moins 14 ans dont le revenu est inférieur à $1\ 544\ \in$, un parent isolé avec $1\ enfant$ de plus de $14\ ans$ dont le revenu est inférieur à $1\ 250\ \in$.

Urbain, périurbain et rural

Espace urbain (espace à dominante urbaine): l'espace urbain est défini autour des pôles urbains (unités urbaines offrant plus de 5 000 emplois) et comprend les communes dont plus de 40 % des actifs occupés vont travailler dans un pôle urbain (ces communes constituent la couronne périurbaine du pôle) ou dans plusieurs pôles (on parle de communes multipolarisées). L'ensemble d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine constitue une aire urbaine.

Espace rural (espace à dominante rurale) : l'espace rural regroupe les communes qui ne font pas partie de l'espace urbain.

Unité urbaine : c'est un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit distante de plus de 200 mètres et qui abrite au moins 2 000 habitants. On parle d'agglomération (ou unité) urbaine dès lors qu'au moins deux communes constituent l'unité urbaine, de ville isolée sinon.

Sigles

AAH: allocation aux adultes handicapés

API: allocation de parent isolé

AS du FSV : allocation supplémentaire du fonds solidarité vieillesse

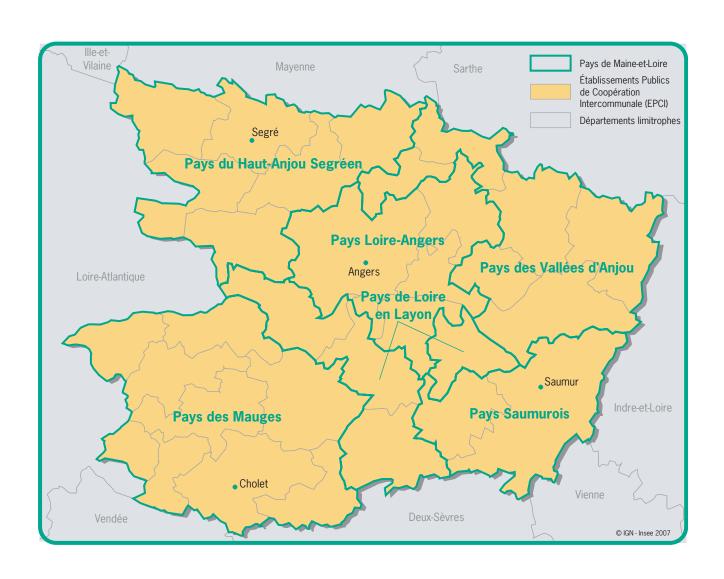
RMI: revenu minimum d'insertion

IRIS : îlots regroupés selon des indicateurs statistiques, un IRIS

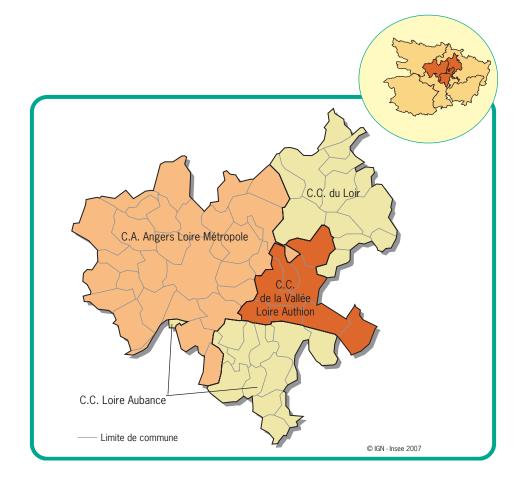
comprend environ 2 000 habitants

ASS : allocation de solidarité spécifique

Les territoires de Maine-et-Loire



Le Pays Loire-Angers présente des caractéristiques sociales très contrastées. Ces différences opposent essentiellement la ville d'Angers et quelques communes de sa banlieue au reste de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole et aux communautés de communes de sa couronne périurbaine.



E Pays Loire-Angers, situé au cœur du Maine-et-Loire, comprend cing communautés de communes parmi lesquelles la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, centre économique et administratif du département. En 1999, il comptait 300 700 habitants, soit 41 % de la population départementale. Entre 1990 et 1999, la population du territoire a connu une forte croissance, due pour trois guarts à l'excédent des naissances sur les décès et pour un quart à l'excédent migratoire. Si cette tendance se poursuit, le Pays Loire-Angers compterait, en 2015, 338 400 habitants en progression de 13 % par rapport à 1999, soit deux fois celle du reste du département. Ce pays à forte densité (300 hab./km²) n'est pas homogène en termes de peuplement. Au centre, Angers concentre la moitié de la population, les autres communes d'Angers Loire Métropole forment une première couronne et les quatre autres communautés de communes constituent une deuxième couronne nettement moins densément peuplée.

Les caractéristiques propres aux milieux urbains et périurbains en termes de formation et d'emploi se retrouvent dans le Pays Loire-Angers. La population y est plus diplômée et les étudiants nombreux : près de 30 000 étudiants fréquentent un établissement d'enseignement supérieur. De ce fait, le taux d'activité des jeunes est moins élevé que dans le reste du département. Centre économique du département, le Pays de Loire-Angers attire la population en recherche d'emploi. L'indicateur de chômage, 9,2 % fin 2004, est nettement supérieur à la moyenne départementale, particulièrement à Angers. Le chômage des jeunes y est également plus élevé.

Le Pays Loire-Angers, territoire urbanisé, n'échappe pas à la précarité: tous les indicateurs de pauvreté y sont supérieurs à la moyenne départementale. Toutefois, au regard de ces indicateurs, Angers s'oppose à sa banlieue résidentielle et aux communautés de communes périurbaines, peu concernées par la pauvreté. Angers concentre en effet plus des trois-quarts des ménages pauvres ainsi que des logements sociaux du territoire, alors que seulement la moitié de la population y réside.

Un territoire urbain et périurbain

La communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole regroupe 87 % de la population du Pays Loire-Angers, et 36 % de celle du département. Sa densité moyenne s'établit à 513 habitants au km². Elle est maximale à Angers (3 546 hab./km²). Les autres communautés de communes, constituant la couronne périurbaine d'Angers, ont des densités variant de 43 à 118 hab./km².

Le Pays Loire-Angers est un territoire relativement jeune : 37 % de la population est âgée de moins de 25 ans (34 % pour le Maine-et-Loire). La proportion de seniors (60 ans ou plus) est, inversement, inférieure à la moyenne départementale : 18 % contre 21%. Ces proportions se retrouvent dans toutes les communautés de communes, à l'exception de celle du Loir, territoire plus rural et plus âgé. La communauté de communes de Loire-Aubance se distingue avec seulement une personne âgée d'au moins 75 ans pour cinq de moins de 20 ans, contre une pour quatre dans le reste du territoire.

Le Pays Loire-Angers se différencie du reste du département par sa composition socioprofessionnelle. Les ménages d'ouvriers ou d'employés sont sous-représentés (31 % contre 33 %), en particulier dans la communauté de communes de Loire-Aubance et à Angers ; il en est de même des ménages de retraités, sauf dans la communauté de communes du Loir. Inversement, les ménages de cadres (10 % contre 7 %) et de professions intermédiaires y sont plus fréquents.

Le paysage familial est caractéristique d'un territoire urbain et périurbain. Les familles monoparentales sont nombreuses: plus d'une famille sur quatre à Angers, mais moins d'une sur dix autour d'Angers, voire même moins d'une sur seize dans la communauté de communes de Loire-Aubance. La part des familles dont un seul parent travaille est de 35 %, légèrement supérieure à la moyenne départementale. Cette proportion est maximale dans la ville d'Angers, en lien avec la monoparentalité, et minimale dans la communauté de communes de Loire-Aubance.

Contexte sociodémographique

	C.A. Angers Loire Métropole	C.C. de la Vallée Loire-Authion	C.C. du Loir	C.C. Loire Aubance	Ville d'Angers	Pays Loire Angers	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km²)	513	118	45	93	3 546	300	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	30,3	32,0	35,9	28,7	29,1	30,5	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	19,3	8,3	8,6	6,2	26,6	17,6	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	35,4	30,3	34,2	25,6	40,7	34,6	33,1
Indice de vieillissement	26	23	31	20	34	26	29
Part des moins de 25 ans (en %)	36,9	35,1	31,9	33,9	37,9	36,5	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	17,9	17,8	21,7	17,6	18,7	18,0	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

La précarité touche surtout Angers

La pauvreté et l'exclusion sont des phénomènes qui touchent davantage le milieu urbain : monoparentalité, chômage et précarité de l'emploi y sont plus présents. Le Pays Loire-Angers n'échappe pas à ce constat. À l'exception de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse, tous les indicateurs de pauvreté retenus sont supérieurs à la moyenne du département. Les difficultés sont concentrées dans la ville d'Angers et quelques communes de sa banlieue proche ; la situation est en revanche nettement plus favorable dans le reste du territoire.

Globalement 13,2 % des ménages du Pays Loire-Angers perçoivent, en 2004, un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de bas revenu, contre 11,9 % pour le reste du département. Cette proportion atteint 16,6 % à Angers (où réside un tiers des ménages pauvres de Maine-et-Loire), mais est deux fois moins élevé dans le reste du territoire.

La moitié des allocataires du RMI du département réside à Angers, où 6,6 % de la population âgée de 25 à 59 ans le perçoivent. Cette proportion est de 4 % pour l'ensemble du Pays Loire-Angers.

Environ 13 200 ménages bénéficient d'un des cinq minima sociaux (RMI, API, AAH, AS du FSV ou ASS), soit un ménage sur dix, proportion légèrement supérieure à la moyenne départementale. Elle varie du simple au double entre Angers et les communautés de communes périurbaines. Il en est de même pour la proportion de ménages dépendant pour moitié des prestations sociales :

10 % des ménages du territoire mais 11,8 % des ménages angevins et seulement 5,2 % de ceux résidant dans la communauté de communes de Loire-Aubance. Dans le Pays Loire-Angers, territoire urbain et périurbain, la part des bénéficiaires de l'AS du FSV est inférieure à la movenne du Maine-et-Loire.

Pauvreté et précarité

	C.A. Angers Loire Métropole	C.C. de la Vallée Loire-Authion	C.C. du Loir	C.C. Loire Aubance	Ville d' Angers	Pays Loire Angers	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	13,9	7,7	9,5	7,6	16,6	13,2	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	10,0	6,3	7,6	5,2	11,8	9,5	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	11,2	6,2	7,6	6,4	13,1	10,7	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	4,4	1,3	1,3	1,4	6,6	4,0	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	2,4	2,5	3,1	1,9	3,0	2,4	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l' ASS (en %)	1,5	0,9	1,2	0,8	1,9	1,5	1,2

Sources: Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Un chômage supérieur à la moyenne

Fin 2004, l'ANPE recensait 25 900 demandeurs d'emploi de catégorie 1 dans le Pays Loire-Angers, soit un indicateur de chômage de 9,2 %, sensiblement supérieur à la moyenne du département. Ce taux élevé est imputable à la ville d'Angers qui affiche un indicateur de chômage de 11,8 %, alors que ce taux n'est que de 6,8 % hors Angers, à l'image du chômage du reste du département. Le chômage de longue durée touche un tiers des chômeurs et de façon relativement indifférenciée sur tout le territoire. D'un point de vue géographique, l'ancienneté dans le chômage reste relativement indépendante de son niveau.

Du fait de la présence des universités angevines, le Pays Loire-Angers compte de nombreux étudiants. Le taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans y est faible : 27 % contre 35 % pour le Maine-et-Loire. Le chômage des jeunes actifs âgés de 16 à 24 ans est cependant plus élevé

que la moyenne départementale : 22 % contre 18 %. Toutefois, les communautés de communes de Vallée Loire-Authion et du Loir affichent des taux d'activité et des taux de chômage des jeunes conformes aux moyennes départementales.

Le niveau de formation des personnes âgées de 30 à 59 ans, apprécié en fonction des diplômes obtenus, est plus élevé dans le Pavs Loire-Angers que dans le reste du département, à l'exception de la communauté de communes de Vallée Loire-Authion où la population est plus âgée. Les résultats au brevet des collèges sont conformes à la moyenne départementale, voire inférieurs dans les communautés de communes de Loire-Aubance et du Loir. Sur la communauté d'agglomération d'Angers, la moyenne de 85 % de réussite masque de grandes disparités entre établissements.

Emploi, qualification et chômage

	C.A. Angers Loire Métropole	C.C. de la Vallée Loire-Authion	C.C. du Loir	C.C. Loire Aubance	Ville d' Angers	Pays Loire Angers	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	84,5	(*)	77,2	76,8	83,8	84,0	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	26,0	33,0	37,6	28,9	25,0	26,6	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	22,4	18,2	16,1	21,5	22,7	22,0	17,7
Indicateur de chômage (en %)	9,7	6,3	7,1	6,2	11,8	9,2	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	32,5	34,9	35,1	30,9	32,7	32,6	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	31,5	32,6	41,0	29,1	31,6	31,7	38,4

ources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004)

Un parc HLM important

En 2004, on dénombre 40 000 logements HLM publics sur le territoire du Pays Loire-Angers, soit 27 % de l'ensemble des résidences principales. Angers est la ville de la région où la part de logements sociaux est la plus élevée : un logement sur trois est une HLM et le parc angevin regroupe 43 % du parc HLM du département. Dans le reste du Pays Loire-Angers, les logements sociaux ne représentent que 16 % du parc de logements. Cette proportion tombe à 6 % dans la communauté de communes de Loire-Aubance.

Globalement l'habitat est récent ou ancien rénové; moins de 3 % des logements peuvent être qualifiés de mauvaise qualité et 0,5 % sont considérés comme sans confort (absence de douche et de WC à l'intérieur du logement).

Plus du tiers des ménages résidant dans le Pays Loire-Angers perçoit une aide au logement, proportion supérieure à la moyenne départementale (36 % contre 30 %). À Angers, près d'un ménage sur deux, dont 12 000 étudiants, bénéficie d'une aide au logement. Hors étudiants, les aides concernent trois ménages sur dix contre deux sur dix dans le reste du territoire.

La proportion de ménages ayant bénéficié du Fonds de Solidarité Logement est dans la moyenne départementale, avec les mêmes disparités infraterritoriales entre ville-centre et espace périurbain.

Logements

	C.A. Angers Loire Métropole	C.C. de la Vallée Loire-Authion	C.C. du Loir	C.C. Loire Aubance	Ville d' Angers	Pays Loire Angers	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	28,9	9,5	15,2	5,6	34,3	26,7	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	2,4	2,6	9,1	4,2	2,4	2,7	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	1,6	0,5	0,4	0,4	2,0	1,4	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	37,7	19,2	26,0	16,4	46,6	35,7	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	0,6	0,9	2,2	1,3	0,6	0,7	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Une densité médicale élevée sur Angers

La couverture en médecins généralistes libéraux dans le Pays Loire-Angers est bonne : 14 médecins pour 10 000 habitants contre 11 pour l'ensemble du département. La densité médicale présente des disparités territoriales : 17 médecins pour 10 000 habitants sur la ville d'Angers contre 9 pour la communauté de communes du Loir ou de la Vallée Loire-Authion. Parmi les médecins généralistes libéraux, 19 % sont âgés d'au moins 55 ans en 2004.

La proportion de bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population du Pays Loire-Angers est de 7,4 %, la plus élevée du Maine-et-Loire.

Sur la ville d'Angers, plus d'un habitant sur huit bénéficie de la CMU complémentaire; ce taux très élevé est à mettre en rapport avec celui des allocataires du RMI. La part des déclarations tardives de grossesse dans l'ensemble des grossesses se situe dans la moyenne départementale.

Santé et accès aux soins

	C.A. Angers Loire Métropole	C.C. de la Vallée Loire-Authion	C.C. du Loir	C.C. Loire Aubance	Ville d' Angers	Pays Loire Angers	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	8,2	1,9	2,5	1,7	12,2	7,4	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	1,5	0,9	0,9	1,0	1,7	1,4	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	12,9	15,1	15,4	8,8	12,4	12,9	12,9

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - DDASS (2004) - CPAM (2004)

Le Pays des Mauges

La situation sociale dans le Pays des Mauges présente de nombreux éléments favorables, tant en termes d'emploi que de conditions de logement ou de niveau de précarité. Un contexte local favorable à l'emploi a permis de limiter l'exclusion. Sur une période récente, cependant les difficultés tendent à s'accroître. La situation est en outre hétérogène : les difficultés, même si elles restent à un niveau sensiblement inférieur aux villes d'Angers et Saumur sont majorées dans la ville de Cholet.



E Pays des Mauges, au sud-ouest du Maineet-Loire, regroupe huit communautés de communes et la communauté d'agglomération du Choletais. Avec 189 800 habitants, le Pays des Mauges est le deuxième territoire le plus peuplé du Maine-et-Loire. Entre 1990 et 1999, la population de ce pays a augmenté à un rythme inférieur à celui du département. La croissance de la population s'explique uniquement par l'excédent des naissances sur les décès. Les échanges migratoires sont en effet déficitaires, notamment pour les 15-29 ans. La population est un peu plus jeune que dans l'ensemble du département. Cependant, si les flux migratoires demeuraient négatifs, l'excédent naturel s'amenuisant, le vieillissement pourrait s'accentuer plus rapidement. La population se compose plus fréquemment de familles avec des enfants. Conséquence de la structure des activités, les ouvriers forment la première catégorie socioprofessionnelle. En regard des moyennes départementale et nationale, le niveau du chômage est faible. 1 300 jeunes de moins de 25 ans sont concernés. L'accès au logement est relativement aisé

Le Pays présente des indicateurs de précarité favorables, parmi les meilleurs du département. La part des ménages à bas revenus, celle des personnes dépendant de prestations sociales, à hauteur de la moitié de leurs ressources, y est la plus faible. Même constat pour la part des bénéficiaires de minima sociaux et de l'Allocation Spécifique de Solidarité. La monoparentalité, bien qu'en progression, y est moins répandue. Les familles disposent souvent de deux revenus d'activité leur assurant ainsi plus de sécurité financière. Les difficultés se sont cependant davantage accentuées entre 2000 et 2004 qu'en moyenne sur le département. Fin 2004, environ 5 500 ménages (7,8 %), dont un millier de ménages âgés, vivent de minima sociaux. Les difficultés sont plus importantes dans la ville de Cholet, qui concentre 30 % des ménages du territoire, dont 44 % des ménages à bas revenus et 62 % des Rmistes.■

Une population dont l'effectif tend à se stabiliser

Avec 103 habitants au km², la densité du Pays des Mauges, égale à la moyenne départementale, s'explique par la présence de la communauté d'agglomération du Choletais, qui regroupre 42 % de la population. Dans les prochaines années, en prolongeant les tendances récentes en matière de comportements démographiques (réduction de l'excédent naturel, déficit migratoire), la population resterait stable ou diminuerait légèrement. La structure par âge de la population diffère peu de celle du département, exception faite des personnes âgées d'au moins 75 ans qui y sont moins nombreuses qu'ailleurs. C'est, avec celui du Pays Loire-Angers, un territoire relativement jeune : l'indice de vieillissement y est le moins élevé du département. L'excédent naturel s'amenuisant, le vieillissement pourrait cependant s'accentuer rapidement: en 2015, les moins de 30 ans pourraient être moins nombreux qu'en 1999 et la part des seniors supérieure à la moyenne départementale.

La forte implantation industrielle explique le poids important des ménages ouvriers dans le territoire : près de quatre ménages sur dix, soit la plus forte proportion des six pays du Maine-et-Loire.

Le paysage familial du Pays des Mauges présente quelques particularités. La proportion de ménages comportant deux actifs y est ainsi plus élevée qu'ailleurs. Les familles nombreuses, (trois enfants ou plus) y sont plus présentes, notamment dans les communautés de communes de Saint-Florent-le-Vieil et de la Région de Chemillé. Les familles monoparentales sont un peu moins nombreuses: ville de Cholet exclue, seulement 6 % des familles ayant des enfants sont concernées en 1999. Si 16 % des familles choletaises sont monoparentales, cette proportion est nettement inférieure à celle des deux autres grandes villes du département.

Contexte sociodémographique

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil		C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km²)	237	56	109	46	79	70	84	89	79	619	103	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	35,7	34,9	40,0	35,1	37,1	35,7	35,1	36,9	37,9	34,4	36,1	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	11,9	7,6	6,9	7,8	8,4	6,4	7,4	4,9	6,1	15,6	8,9	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	32,5	28,2	28,7	31,5	36,9	28,4	28,5	22,0	27,5	36,4	30,0	33,1
Indice de vieillissement	22	32	25	28	29	29	34	28	28	25	27	29
Part des moins de 25 ans (en %)	33,4	33,7	33,7	33,7	32,9	31,1	32,4	33,4	32,3	32,8	33,1	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	18,7	22,5	18,8	21,7	22,2	23,2	23,9	20,4	21,3	20,0	20,5	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Précarité moindre mais en progression

Dans le pays des Mauges, pauvreté et précarité touchent moins de ménages. Les principaux indicateurs mesurant la précarité, et en particulier la proportion des bénéficiaires de minima sociaux, dont les allocataires du RMI, se situent à un niveau inférieur aux autres pays du Maine-et-Loire. Les chômeurs bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité sont également légèrement moins nombreux. Cette précarité plus faible s'explique en partie par un taux d'emploi élevé et l'importance des familles dont les deux parents travaillent.

Les difficultés se sont néanmoins accentuées entre 2000 et 2004, dans des proportions supérieures à la moyenne départementale. La part des personnes dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources a progressé de 6 %, plus qu'en moyenne sur le département (+ 2 %). Même constat en ce qui concerne l'évolution des allocataires du RMI: + 21 % contre + 15 %. Seule exception: le nombre des bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse, 1 000 en 2004, est en diminution; c'est le cas également dans le reste du Maine-et-Loire.

En 2004, 6 800 ménages, soit près de 10 % des ménages, seraient dans une situation de pauvreté ou de précarité. Parmi eux, 5 500 perçoivent au moins un des cinq minima sociaux : RMI, API, AAH, ASS ou AS du FSV. Les allocataires du RMI sont 1 500.

À l'exception de la communauté de communes de la région de Chemillé, tous les EPCI affichent des niveaux de précarité inférieurs à la moyenne départementale. La présence de structures d'accueil pour personnes ayant besoin d'aide dans la communauté de communes de la Région de Chemillé explique, en partie, le niveau supérieur de certains indicateurs. La précarité est habituellement plus élevée en milieu urbain et Cholet n'infirme pas la règle. La proportion de ménages pauvres à Cholet demeure cependant inférieure à celles d'Angers et Saumur.

Pauvreté et précarité

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux		C.C. du Canton de St Florent/Vieil	Centre-	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	11,2	11,0	7,2	7,6	6,6	7,7	9,5	8,0	7,3	13,5	9,6	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	7,4	10,5	4,9	6,0	5,1	6,7	7,5	6,9	5,1	9,0	7,1	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	8,8	10,1	5,6	6,1	6,0	6,7	8,1	6,2	5,6	10,5	7,8	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	2,6	1,4	0,8	1,0	0,7	1,1	1,2	0,6	1,2	3,7	1,7	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	1,9	3,1	2,3	3,4	3,3	3,2	3,4	2,6	2,5	1,9	2,6	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,1	1,0	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	1,4	0,9	1,2

Sources: Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Un niveau de chômage faible

Le Pays des Mauges affiche la situation la plus favorable en matière de chômage des six pays du Maine-et-Loire. En 2004 comme en 2000, l'indicateur de chômage (demandeurs d'emploi de catégorie 1 rapporté aux actifs) se situe nettement en dessous de la moyenne départementale et parmi les plus faibles de la région. Ce faible niveau concerne toutes les communautés de communes. Cette situation favorable est liée avant tout à l'importance et au dynamisme de l'emploi local. Les activités se sont en effet transformées et diversifiées. Les entreprises industrielles, bien intégrées dans le territoire et réactives, ont mieux résisté au recul de l'emploi qu'au niveau national : elles restent malgré tout menacées par la mondialisation. Le chômage des jeunes comme le chômage de longue durée sont aussi les plus bas du département. Le territoire enregistre cependant des départs d'actifs qualifiés et de jeunes pour étudier ou trouver un emploi.

En 1999, 10 300 jeunes habitants âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs, soit 42 % des jeunes. Ce taux d'activité est supérieur à la moyenne départementale et bien supérieur à la moyenne nationale (30 actifs pour cent jeunes). Le territoire compte de fait peu d'étudiants. L'activité féminine est aussi importante.

En matière de formation initiale, la situation est contrastée. Le taux de réussite au brevet des collèges est le meilleur du département. Le niveau de formation scolaire des 30-59 ans, apprécié par l'obtention d'un diplôme, se situe en revanche en dessous de la moyenne départementale. Ce résultat s'explique par la nature des emplois et par le fait que les jeunes entrent tôt dans la vie active. Les actifs les plus qualifiés peinent aussi à trouver un emploi sur place.

Emploi, qualification et chômage

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé		C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	86,5	84,8	(*)	(*)	87,8	90,7	90,2	(*)	89,1	86,5	87,2	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	39,2	43,0	44,0	45,5	43,2	42,7	49,2	44,5	45,3	37,6	42,2	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	15,0	13,2	12,1	6,8	10,1	10,6	10,7	9,7	12,9	17,5	12,6	17,7
Indicateur de chômage (en %)	6,6	6,1	5,7	4,4	5,6	4,9	5,5	5,0	6,8	7,6	5,9	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	27,7	28,7	28,5	30,8	26,1	31,8	27,2	23,3	24,1	28,5	27,5	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	38,6	40,8	44,0	45,9	40,9	52,9	45,7	46,0	46,8	38,2	42,4	38,4

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004) (*) pas de collège

Des conditions de logement favorables

La partie sud-ouest du Maine-et-Loire disposait, en 1999, d'un parc de 70 365 résidences principales. La plupart des ménages se logent dans de bonnes conditions dans le Pays des Mauges. L'habitat est essentiellement individuel (83 %) et les aides au logement moins fréquentes que dans le reste du département. À Cholet, la proportion de maisons individuelles est supérieure à celle de Saumur et d'Angers. Les deux tiers des ménages sont propriétaires de leur logement ou accédants à la propriété, proportion supérieure à la moyenne départementale. L'habitat social occupe une place limitée sauf à Cholet. En moyenne, un ménage sur sept (10 000 ménages) réside dans le parc social public, dont la moitié au sein de la ville de Cholet. Environ 17 000 ménages bénéficient d'une allocation logement soit moins d'un ménage sur quatre, taux le plus faible des six pays du Maine-et-Loire.

Si les difficultés restent limitées, 780 familles (1,1 %) ont bénéficié néanmoins d'une aide du FSL pour accéder ou se maintenir dans leur logement, un niveau proche de la moyenne départementale. Leur nombre a augmenté entre 2000 et 2004 dans la Communauté d'agglomération du Choletais, tandis qu'il diminue ou stagne dans les autres communautés de communes.

Une partie du parc de logements est ancien. Ces logements n'ont pas tous été rénovés ou sont en cours de rénovation. Un logement sur vingt est considéré de mauvaise qualité dans la classification cadastrale des logements, une situation moins favorable que dans le Pays Loire-Angers, meilleure cependant que dans les quatre autres pays. En 1999, 490 logements n'étaient pas équipés de douche ni de WC à l'intérieur. Ces logements sans confort, souvent occupés par des personnes âgées, sont en diminution.

Logements

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé		C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	18,7	14,8	12,0	9,5	7,3	10,1	12,9	10,2	9,2	22,4	14,4	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	3,7	8,5	5,3	8,0	6,9	9,1	8,1	5,4	9,2	3,2	5,8	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	1,7	0,6	0,6	0,9	0,2	0,6	0,7	0,7	0,5	2,3	1,1	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	23,8	28,4	21,5	24,0	20,9	20,1	26,9	24,6	20,2	26,7	23,8	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	0,4	0,9	0,7	0,4	1,2	1,4	1,0	0,8	1,2	0,3	0,7	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Peu de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire

La situation sociale favorable dans les différents territoires du Pays des Mauges se reflète aussi dans le domaine de l'accès aux soins et de la santé. Les 5 700 bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire ne représentent que 3 % de la population, un niveau très en dessous de la moyenne départementale. Ceux-ci sont inégalement répartis sur le Pays : les deux tiers vivent à Cholet, qui concentre la moitié du parc locatif social. La proportion de grossesses déclarées tardivement est inférieure aux autres pays du Maine-et-Loire, mais la part de ces grossesses est plus élevée à Cholet qu'à Angers.

Si le Pays est bien équipé en établissements publics et privés de santé, la densité de médecins généralistes libéraux y est relativement faible, y compris dans la ville de Cholet. En outre, ces médecins sont plutôt âgés. Avec 11 médecins généralistes pour 10 000 habitants, Cholet se situe ainsi en retrait par rapport à Saumur (15 pour 10 000) ou Angers (17).

Santé et accès aux soins

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé		C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux		C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine		Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	4,9	2,1	1,2	1,8	1,1	1,6	2,6	1,2	1,4	6,8	3,0	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	0,9	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,9	1,0	1,2	1,1	0,8	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	12,9	10,3	9,2	9,9	9,3	10,3	11,4	12,7	15,7	13,4	11,7	12,9

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - DDASS (2004) - CPAM (2004)

Le Pays du Saumurois

Le Pays du Saumurois est un territoire vieillissant marqué par le chômage et la précarité. Si ces phénomènes sont plus intenses à Saumur, ils sont très présents dans la partie rurale du territoire.



ITUÉ AU SUD-EST DU Maine-et-Loire, le Pays du Saumurois est un territoire mixte, urbain autour de Saumur et rural ailleurs. Il est composé de deux structures intercommunales, la communauté d'agglomération de Saumur Loire développement (61 000 habitants) et la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine (11 900 habitants). Saumur, son centre administratif et économique, est la troisième ville du département avec 29 700 habitants recensés en 1999. Entre 1990 et 1999, la population du territoire est restée quasiment stable, l'excédent des naissances sur les décès compensant des flux migratoires négatifs. Si les tendances récentes en matière de démographie se poursuivent, la population du Pays du Saumurois s'établirait à 71 800 habitants à l'horizon 2015, en diminution de 2 % par rapport à 1999.

Du point de vue de l'analyse des phénomènes sociaux, le territoire se partage entre Saumur et le reste du Pays du Saumurois. Toutefois, les différences sont plus une question d'intensité que de comportements hétérogènes: comparé aux autres territoires du Maine-et-Loire, le Pays du Saumurois est plus marqué par le vieillissement, le chômage ou la précarité.

Pour tous les indicateurs de précarité retenus, le Pays du Saumurois affiche des valeurs supérieures aux moyennes départementales. Ainsi, la part de ménages à bas revenu résidant à Saumur est supérieure à celle d'Angers ou de Cholet, et la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine affiche la plus forte proportion de ménages à bas revenu.

Le Pays du Saumurois se distingue par la situation du marché du travail. Le chômage est plus élevé que la moyenne et frappe plus souvent les jeunes. Toutefois, le chômage de longue durée est moins important qu'ailleurs. Le niveau de formation de la population est peu élevé et le taux de réussite au brevet des collèges est faible.

Le parc de logements du Pays du Saumurois se caractérise par sa vétusté et l'importance des habitations de mauvaise qualité. L'habitat social est bien développé à Saumur. Près de trois ménages sur dix bénéficient d'une aide au logement, proportion conforme à la moyenne du département. En 2004, 360 ménages en situation de grande précarité ont bénéficié d'une aide du Fonds de Solidarité Logement.

Un territoire vieillissant où la monoparentalité est fréquente

Avec 72 900 habitants en 1999, le Pays du Saumurois affiche une densité moyenne de 94 habitants au km2, légèrement inférieure à la moyenne départementale. Saumur regroupe 40 % de la population du territoire. Hors Saumur, la densité du reste du Pays (avec 61 hab./km²) est supérieure à celle des autres territoires ruraux du département. Comparée à la moyenne du département, la population du Pays du Saumurois est plus âgée: 24 % des habitants ont 60 ans ou plus et 32 % ont moins de 25 ans. Ces proportions sont assez uniformément réparties sur le territoire. Toutefois, la part des 75 ans ou plus est particulièrement élevée à Saumur (11 % de la population) et l'on dénombre deux personnes de 75 ans ou plus pour cinq jeunes de moins de 20 ans. Ailleurs, on compte une personne âgée d'au moins 75 ans pour trois jeunes de moins de 20 Dans le Pays du Saumurois, un ménage sur trois est un ménage ouvrier ou employé, comme dans le reste du département. Cette proportion se retrouve à Saumur et dans le reste du territoire. Du fait du vieillissement de la population, la part des ménages retraités (35 %) est supérieure à la moyenne départementale. Comparée à Angers et à Cholet, la ville de Saumur compte plus de ménages retraités et moins de cadres et professions intermédiaires.

À Saumur, la monoparentalité est importante avec près d'une famille sur quatre dans ce cas, une proportion proche de celle d'Angers. Dans le reste du territoire, 11 % des familles sont monoparentales, une proportion supérieure à celle des autres territoires ruraux. Pour quatre familles sur dix, un seul parent occupe un emploi, nettement plus que dans le reste du Maine-et-Loire. Cette proportion atteint 43 % à Saumur. Monoparentalité et monoactivité sont deux facteurs de précarité pour les familles.

Contexte sociodémographique

	C.A. Saumur Loire Développement	C.C. de la Région de Doué-la-Fontaine	Ville de Saumur	Pays du Saumurois	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km²)	108	57	448	94	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	32,6	33,9	31,9	32,8	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	16,7	10,1	23,3	15,7	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	40,0	38,1	43,1	39,7	33,1
Indice de vieillissement	34	34	41	34	29
Part des moins de 25 ans (en %)	31,5	31,5	31,2	31,5	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	23,6	24,0	24,7	23,7	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Précarité urbaine et rurale

Le Pays du Saumurois est marqué par une précarité supérieure à la moyenne pour tous les indicateurs retenus.

En 2004, 4 300 ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, soit 14,6 % des ménages contre 11,9 % pour le Maine-et-Loire. Cette proportion de ménages à bas revenu atteint 17,6 % à Saumur (la proportion la plus élevée pour les grandes villes) et 14 % dans la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine (la proportion la plus élevée parmi les communautés de communes du département).

La part des ménages dépendant des prestations sociales pour plus de la moitié de leurs ressources (11,7 %) est également supérieure à la moyenne et place le Pays du Saumurois au premier rang. Les bénéficiaires de minima sociaux sont également nombreux : 3 400 ménages perçoivent le RMI, l'AAH, l'API, l'ASS ou l'AS du FSV, soit un ménage sur neuf contre moins d'un sur dix pour le reste du département. Fin 2004, 1 370 personnes sont allocataires du RMI, soit 4,2 % de la population âgée de 25 à 59 ans contre 3,0 % pour le Maine-et-Loire. Cette part

atteint 6,4 % à Saumur. Dans le reste du territoire, la part d'allocataires du RMI est de 2,7 %, nettement supérieure à la moyenne du département, hors grandes villes.

La part de retraités bénéficiaires de l'AS du FSV (2,7 %) est conforme à la moyenne départementale ; elle atteint 3,6 % dans la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, territoire rural très touché par la précarité.

Pauvreté et précarité

	C.A. Saumur Loire Développement	C.C. de la Région de Doué-la-Fontaine	Ville de Saumur	Pays du Saumurois	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	14,7	14,0	17,6	14,6	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	11,5	12,3	13,3	11,7	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	11,7	11,3	13,9	11,7	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	4,4	2,9	6,4	4,2	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	2,6	3,6	2,3	2,7	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,4	1,1	1,4	1,3	1,2

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Un important chômage des jeunes

Territoire encore agricole où l'industrie est sous-représentée, le Pays du Saumurois souffre d'un déficit d'emplois. En conséquence le niveau du chômage y est supérieur à la moyenne. Fin 2004, l'ANPE recense 2 800 demandeurs d'emploi de catégorie 1. L'indicateur de chômage s'établit à 8,9 % de la population active, contre 7,8 % pour le Maine-et-Loire. À Saumur, l'indicateur de chômage atteint 10,2 %, contre 8,0 % pour le reste du territoire. Le chômage de longue durée touche 30 % des demandeurs d'emploi, une proportion légèrement inférieure à la moyenne départementale. L'importance du travail agricole saisonnier dans les champignonnières ou les vignes peut être une explication à ce phénomène

Le chômage des jeunes est préoccupant : avec 22 % des jeunes actifs âgés de 16 à 24 ans, le Pays du Saumurois affiche un taux de

chômage des jeunes supérieur à la moyenne départementale; ce taux atteint même 24 % à Saumur. Le taux d'activité des jeunes est de 43 %, soit une proportion comparable à celle des autres territoires, le Pays de Loire-Angers excepté. Dans la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, la moitié des 16-24 ans est active.

Le niveau de formation des adultes de 30 à 59 ans est relativement bas : 44 % de ces adultes sont sans diplôme. La structure par âge de la population ne semble pas être le seul facteur explicatif. De même, on constate un faible taux de réussite au brevet des collèges : 76 % contre 84 % pour le département.

Emploi, qualification et chômage

	0.4.0				
	C.A. Saumur Loire Développement	C.C. de la Région de Doué-la-Fontaine	Ville de Saumur	Pays du Saumurois	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	74,2	85,2	77,7	75,5	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	41,8	49,9	41,3	43,1	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	23,0	14,9	24,4	21,5	17,7
Indicateur de chômage (en %)	9,4	6,6	10,2	8,9	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	29,6	31,2	28,6	29,8	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	42.9	52.1	41.6	44.4	38.4

Sources: Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004)

Deux fois plus de logements de mauvaise qualité que dans le reste du département

En 2004, on dénombre 5 400 logements sociaux sur le territoire du Pays du Saumurois, soit 18,4 % de l'ensemble des résidences principales. À Saumur, près de trois logements sur dix appartiennent au parc HLM, une proportion inférieure à celle d'Angers mais nettement supérieure à celle de Cholet. Hors Saumur, un logement sur dix est une HLM, soit une proportion inférieure à la moyenne du Maine-et-Loire, hors grandes villes.

Le parc de logements du Pays du Saumurois est plus vétuste que dans le reste du département. En conséquence, la part de logements de mauvaise qualité au sens du cadastre (11 %) est près du double de la moyenne départementale. À Saumur, 7 % des logements sont qualifiés de mauvaise qualité, soit plus de deux fois les proportions

angevine ou choletaise. De même deux logements sur cent du Pays du Saumurois sont dits sans confort au regard des normes sanitaires (absence de baignoire ou de douche et absence de WC dans le logement), soit deux fois la moyenne du Maine-et Loire.

La part de ménages bénéficiaires d'une allocation (27 %) est comparable à la moyenne départementale, hors étudiants. À Saumur, près d'un ménage sur trois perçoit une aide au logement, soit la même proportion qu'à Angers. La proportion de ménages en situation de grande précarité ayant bénéficié du Fonds de Solidarité Logement est identique à la moyenne départementale, alors que la pauvreté est plus intense sur le territoire.

Logements

	C.A. Saumur Loire Développement	C.C. de la Région de Doué-la-Fontaine	Ville de Saumur	Pays du Saumurois	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	19,5	12,6	28,9	18,4	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	9,9	13,7	6,8	10,5	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	1,2	1,4	1,7	1,2	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	26,9	27,3	32,2	27,0	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	1,7	3,2	0,7	2,0	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Des médecins âgés à Saumur

La couverture en médecins généralistes libéraux dans le Pays du Saumurois est conforme à la moyenne du Maine-et-Loire: 1,1 médecin pour 1 000 habitants. La densité médicale présente des disparités sur le territoire: 1,5 médecin pour 1 000 habitants sur la ville de Saumur contre 0,8 médecin pour le reste du Pays du Saumurois. Parmi les médecins généralistes libéraux, 23 % sont âgés d'au moins 55 ans en 2004; cette proportion atteint 30 % pour la ville de Saumur.

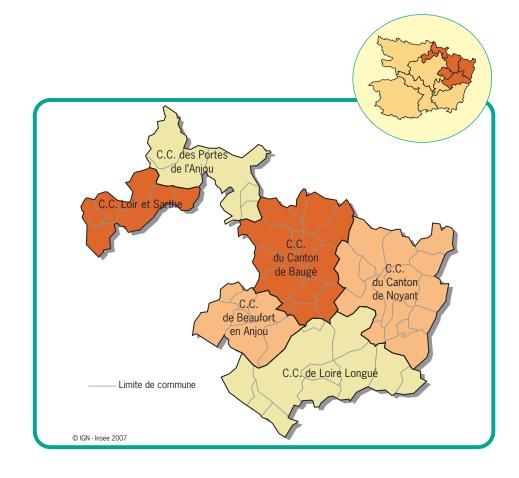
La proportion de bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population du Pays du Saumurois est de 6,3 %, nettement supérieure à la moyenne départementale. Sur la ville de Saumur, cette proportion est de 8,6 %; ce taux élevé est à mettre en relation avec le nombre élevé d'allocataires du RMI et de ménages à bas revenu. Les déclarations tardives de grossesse sont également plus fréquentes que dans l'ensemble du département : elles représentent 15 % des grossesses.

Santé et accès aux soins

	C.A. Saumur Loire Développement	C.C. de la Région de Doué-la-Fontaine	Ville de Saumur	Pays du Saumurois	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	6,5	5,5	8,6	6,3	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	1,1	0,8	1,5	1,1	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	14,3	19,1	15,4	15,2	12,9

Le Pays des Vallées d'Anjou

Le Pays des Vallées d'Anjou est un territoire rural et vieillissant, surtout dans sa partie orientale. Il est marqué par une précarité plus importante que dans les autres territoires ruraux. La partie ouest, située dans l'aire d'influence d'Angers, est plus jeune et moins précaire.



ITUÉ AU NORD-EST DU Maine-et-Loire et en limite de l'aire d'influence d'Angers, le Pays des Vallées d'Aniou s'étend sur 1 310 km² et compte 60 700 habitants. Ce territoire rural est composé de six structures intercommunales : à l'ouest, les communautés de communes de Beaufort-en-Anjou et de Loir-et-Sarthe sont dans la couronne périurbaine d'Angers; les autres communautés de communes sont rurales : au nord, celle des Portes de l'Anjou et à l'est, celle des cantons de Baugé et de Noyant et celle de Loire-Longué. Entre 1990 et 1999 la population du Pays des Vallées d'Anjou a augmenté essentiellement du fait d'un excédent migratoire, le solde naturel étant légèrement positif. En prolongeant ces tendances démographiques, la population pourrait augmenter de 7 % entre 1999 et 2015. Le territoire est vieillissant, particulièrement les cantons de Baugé et de Noyant. Ce vieillissement devrait s'accentuer dans les prochaines années.

Au regard des phénomènes de précarité et de pauvreté, le Pays des Vallées d'Anjou se situe dans une position défavorable par rapport aux autres territoires ruraux du Maine-et-Loire. Les communautés de communes des cantons de Baugé et de Noyant et celle de Loire-Longué sont les plus touchées, avec notamment un nombre élevé d'allocataires de minima sociaux, RMI et AS du FSV.

La situation du marché du travail dans le Pays des Vallées d'Anjou est médiocre, avec notamment un chômage de longue durée plus important que dans l'ensemble du département. Fin 2004, l'indicateur de chômage s'établit à 7,5 % de la population active. L'insertion des jeunes dans la vie active est comparable à celle de l'ensemble du Maine-et-Loire. Au sein du territoire, le canton de Noyant connaît la situation la plus défavorable.

Le parc de logements du Pays des Vallées d'Anjou compte deux fois plus d'habitations de mauvaise qualité ou sans confort que la moyenne du département. L'habitat HLM représente 13 % des résidences principales. Un ménage sur quatre résidant dans le territoire perçoit une aide au logement, soit une proportion voisine de celle des autres territoires ruraux.

La couverture médicale de proximité est légèrement défavorable : les médecins généralistes libéraux sont moins nombreux que dans l'ensemble du département.

Le Pays des Vallées d'Anjou

Un territoire de faible densité et à la population vieillissante

Le territoire du Pays des Vallées d'Anjou est peu dense : 46 habitants par km². Les deux communautés de communes les plus à l'est affichent les densités de population les plus faibles. Les communautés de communes de Loir-et-Sarthe et de Beaufort-en-Anjou, situées dans la couronne périurbaine d'Angers, sont plus densément peuplées.

Le Pays des Vallées d'Anjou est un territoire vieillissant. Un habitant sur quatre est âgé d'au moins 60 ans et on y compte proportionnellement moins de jeunes que dans l'ensemble du département. Pour dix jeunes de moins de 20 ans on compte quatre personnes âgées d'au moins 75 ans, soit l'indice de vieillissement le plus élevé du département. Ce vieillissement de la population concerne tout le territoire à l'exception de la communauté de communes de Loir-et-Sarthe. Il est particulièrement prononcé dans les communautés de communes des cantons de Noyant et de Baugé, où l'on compte une personne âgée de 75 ans ou plus pour deux jeunes de moins de 20 ans.

La composition socioprofessionnelle du Pays des Vallées d'Anjou fait la part belle aux retraités: 38 % des ménages contre 31 % pour la moyenne départementale. Les ménages ouvriers ou employés représentent 33 % de l'ensemble, comme dans le département. Cette proportion s'élève à 36 % dans les communautés de communes de Beaufort-en-Anjou et des Portes de l'Anjou. La part des ménages cadres dans le territoire est deux fois plus faible que dans l'ensemble du département.

Une famille sur dix est une famille monoparentale, soit une proportion inférieure à la moyenne départementale. Cette proportion atteint 12 % dans la communauté de communes de Loire-Longué. La part des familles dont un seul parent travaille est de 33 %, soit la moyenne départementale.

Contexte sociodémographique

	C.C. de Beaufort-en-Anjou	C.C. du Canton de Baugé	C.C. du Canton de Noyant	C.C. les Portes de l'Anjou	C.C. Loir-et-Sarthe	C.C. Loire-Longué	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km²)	83	39	20	47	66	54	46	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	35,8	31,7	27,3	35,6	32,8	32,8	32,9	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	9,7	11,1	9,6	9,2	8,4	12,1	10,3	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	30,5	32,7	35,5	32,2	29,8	34,6	32,6	33,1
Indice de vieillissement	31	50	52	45	28	38	39	29
Part des moins de 25 ans (en %)	32,9	28,3	26,8	30,6	34,2	29,3	30,3	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	22,3	28,5	31,1	25,8	20,8	26,1	25,5	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

De nombreux retraités en situation précaire

Le Pays des Vallées d'Anjou est un territoire rural marqué par la précarité. Les communautés de communes situées à l'est sont les plus touchées, en particulier celle de Loire-Longué.

En 2004, 2 800 ménages ont des revenus par unité de consommation inférieurs au seuil de pauvreté, soit 11,9 % des ménages, proportion identique à la moyenne départementale. Cette proportion atteint 13 % dans les trois communautés de communes les plus à l'est ; elle est de 9 % dans celle de Loir-et-Sarthe.

La part des ménages dépendant des prestations sociales pour plus de la moitié de leurs ressources (10,1 %) est supérieure à la moyenne du département et place le territoire juste derrière le Pays du Saumurois. La proportion de ménages bénéficiaires de minima sociaux est également supérieure à la moyenne : 10,7 % des ménages résidant dans le Pays des Vallées d'Anjou sont allocataires du RMI, de l'AAH, de l'API, de l'ASS ou de l'AS du FSV, contre 9,7 % pour l'ensemble du Maine-et-Loire. Les communautés de communes des cantons de Baugé et de Loire-Longué sont les

plus précaires. Les communautés de communes de Loir-et-Sarthe et des Portes de l'Anjou sont moins touchées.

Parmi les minima sociaux, le RMI est perçu par 2,8 % de la population âgée de 25 à 59 ans. Cette proportion, bien qu'inférieure à la moyenne départementale, est nettement plus élevée que la moyenne du Maine-et-Loire hors grandes villes.

Avec 3,5 % de la population âgée d'au moins 60 ans qui perçoit l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse, le Pays des Vallées d'Anjou affiche la part la plus élevée parmi les territoires du Maine-et-Loire. La précarité touche tous les âges dans le Pays des Vallées d'Anjou.

Pauvreté et précarité

	C.C. de Beaufort-en-Anjou	C.C. du Canton de Baugé	C.C. du Canton de Noyant	C.C. les Portes de l'Anjou	C.C. Loir-et-Sarthe	C.C. Loire-Longué	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	11,5	13,0	12,5	10,7	9,0	13,1	11,9	11,9
Part des ménages dont les prestataires								
représentent plus de 50 % des ressources (en %)	10,6	10,3	10,8	7,4	7,2	11,6	10,1	9,0
Part des ménages bénéficiaires								
de minima sociaux (en %)	8,7	13,0	11,6	8,9	7,5	12,1	10,7	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	2,2	3,5	3,0	2,4	1,4	3,4	2,8	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV								
parmi les 60 ans ou plus (en %)	3,4	4,3	3,9	2,7	2,5	3,4	3,5	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,3	1,2	1,7	1,4	1,2	1,4	1,3	1,2

Sources: Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Chômage de longue durée

Fin 2004, l'ANPE recense 2 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1 dans le Pays des Vallées d'Anjou. Pour 100 actifs, on compte 7,5 chômeurs, soit un indicateur de chômage légèrement inférieur à la moyenne départementale. Toutefois, ce taux est supérieur à celui enregistré dans les autres territoires ruraux du Maine-et-Loire. Les chômeurs de longue durée (plus d'un an d'inscription) représentent 34 % d'entre eux, contre 31 % pour le département. La répartition géographique du chômage de longue durée ne recouvre pas exactement celle du chômage global. Le canton de Noyant affiche les valeurs les plus élevées pour les deux indicateurs, mais la communauté de communes de Beauforten-Anjou, où l'indicateur de chômage est le plus faible, compte une forte proportion de chômeurs de longue durée. À l'inverse, la communauté de communes de Loire-Longué concilie taux de chômage élevé (8,2 %) et chômage de longue durée peu important (31 %), du fait des emplois saisonniers offerts sur son territoire.

Avec un taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans de 42 %, le Pays des Vallées d'Anjou se situe dans la moyenne des territoires du Maine-et-Loire, hors Pays de Loire-Angers. Parmi ces jeunes actifs, 17 % sont au chômage contre 18 % pour le Maine-et-Loire. Ces taux sont très variables au sein du territoire : ils fluctuent de 12 % dans la communauté de communes du canton de Baugé à 22 % dans celles des cantons de Noyant et de Loire-Longué.

Le niveau de formation des adultes résidant dans le Pays des Vallées d'Anjou est relativement faible : 46 % de la population âgée de 30 à 59 ans est sans diplôme, soit la proportion la plus élevée des territoires du Maine-et-Loire. Cette proportion n'est que de 38 % dans la communauté de communes de Loir-et-Sarthe, mais atteint 53 % dans celle du canton de Noyant où la population est plus âgée. Le taux de réussite au brevet des collèges (83 %) est proche de la moyenne départementale. Il varie de 74 % dans la communauté de communes du canton de Noyant à 92 % dans celle de Loir-et-Sarthe.

Emploi, qualification et chômage

	C.C. de Beaufort-en-Anjou	C.C. du Canton de Baugé	C.C. du Canton de Noyant	C.C. les Portes de l'Anjou	C.C. Loir-et-Sarthe	C.C. Loire-Longué	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	77,8	83,1	73,5	74,7	92,4	84,8	83,3	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	41,3	48,7	42,2	40,6	36,5	40,9	41,6	34,5
Indicateur de chômage des jeunes								
âgés de 16 à 24 ans (en %)	16,3	12,2	21,6	15,3	12,6	21,9	16,9	17,7
Indicateur de chômage (en %)	6,9	7,1	8,3	7,5	7,2	8,2	7,5	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	37,2	32,7	41,8	34,3	33,7	30,6	34,1	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	45,4	46,5	52,8	46,9	38,2	48,5	46,4	38,4

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004)



Le Pays des Vallées d'Anjou

Deux fois plus de logements sans confort que dans le département

En 2004, on dénombre 3 100 logements sociaux dans le Pays des Vallées d'Anjou, soit 13,2 % de l'ensemble des résidences principales. Cette proportion est inférieure à la moyenne départementale mais voisine de celles des territoires à dominante rurale du Maine-et-Loire. Au sein du Pays, la part du parc HLM varie de 8 % dans la communauté de communes de Loir-et-Sarthe à 18 % dans celle des Portes de l'Anjou.

Dans ce territoire rural et vieillissant, les logements vétustes ou en mauvais état sont plus nombreux que dans le reste du département. Un logement sur dix est considéré de mauvaise qualité, au sens du cadastre, soit le double de la moyenne départementale. De même, la proportion de logements qualifiés sans confort (absence de baignoire ou douche, absence de WC dans le logement) est de 2,5 % contre 1,1 % pour l'ensemble du Maine-

et-Loire. Ce sont les communautés de communes des cantons de Baugé et de Noyant qui comptent le plus de logements vétustes. À l'inverse, les communautés de communes périurbaines de Beaufort-en-Anjou et de Loir-et-Sarthe en comptent le moins.

Un quart des ménages résidant dans le Pays des Vallées d'Anjou reçoit une aide au logement. Cette proportion est voisine de celles des autres territoires du Maine-et-Loire, hors Pays de Loire-Angers. Au sein du Pays, les taux de bénéficiaires d'allocation logement sont proches, à l'exception de la communauté de communes de Loir-et-Sarthe (22 %).

La proportion de ménages précaires ayant bénéficié du Fonds de Solidarité Logement (0,8 %) est inférieure à la moyenne départementale.

Logements

	C.C. de Beaufort-en-Anjou	C.C. du Canton de Baugé	C.C. du Canton de Noyant	C.C. les Portes de l'Anjou	C.C. Loir-et-Sarthe	C.C. Loire-Longué	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	12,7	13,8	9,5	17,8	8,3	14,5	13,2	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	6,8	11,5	12,2	11,7	7,8	11,7	10,3	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	0,5	0,8	1,3	0,7	0,3	1,1	0,8	1,2
Part des ménages bénéficiaires								
de l'allocation logement (en %)	26,4	27,6	24,1	25,2	22,3	27,0	25,9	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	2,1	3,6	3,9	1,1	1,7	2,4	2,5	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Léger déficit en médecins généralistes

La couverture de médecins libéraux généralistes du Pays des Vallées de l'Anjou est moins bonne que sur l'ensemble du département : 9 médecins pour 10 000 habitants contre 11 pour 10 000 habitants en Maine-et-Loire. La situation est légèrement plus satisfaisante dans les communautés de communes des cantons de Noyant et des Portes de l'Anjou. La moins bonne couverture de médecins dans les communautés de communes de Beauforten-Anjou et de Loir-et-Sarthe peut s'expliquer par une plus grande proximité d'Angers. Dans le Pays des Vallées de l'Anjou, la part des médecins âgés d'au moins 55 ans est inférieure à celle du département (18 % contre 21 %).

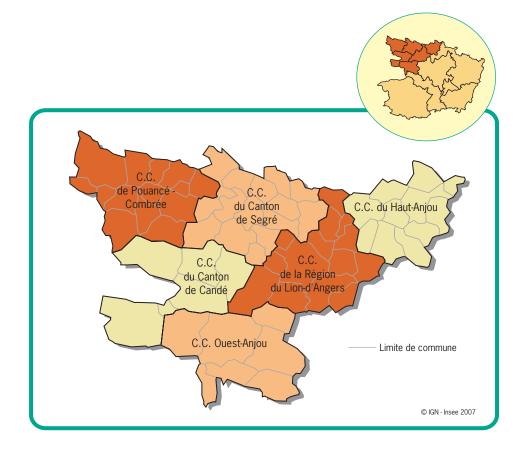
La proportion de bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population du Pays des Vallées de l'Anjou est de 4,5 %. Cette part, très nettement supérieure à celle des autres territoires ruraux du Maine-et-Loire, confirme une précarité plus importante dans ce territoire. Cette proportion atteint 6,8 % dans les communautés de communes du canton de Noyant et 5,7 % dans celle de Loire-Longué. Les déclarations tardives de grossesse sont peu nombreuses et leur part (13,6 %) dans l'ensemble des grossesses est légèrement supérieure à la moyenne départementale.

Santé et accès aux soins

	C.C. de Beaufort-en-Anjou	C.C. du Canton de Baugé	C.C. du Canton de Noyant	C.C. les Portes de l'Anjou	C.C. Loir-et-Sarthe	C.C. Loire-Longué	Pays des Vallées d'Anjou	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	3,0	4,7	6,8	3,9	2,4	5,7	4,5	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	0,8	0,9	1,2	1,1	0,9	0,9	0,9	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	16,5	10,9	16,9	9,8	16,4	12,3	13,6	12,9

Le Pays du Haut-Anjou Segréen

Le Pays du Haut-Anjou Segréen est un territoire rural dont la population vieillit. Les indicateurs de précarité et d'emploi y sont un peu plus favorables que dans le reste du département. En revanche, l'accession au logement et l'accès aux soins pourraient poser problème dans l'avenir.



e Pays du Haut-Anjou Segréen, situé au nord-ouest du Maine-et-Loire, demeure un territoire essentiellement rural, avec une seule ville moyenne : Segré. Une soixantaine de communes regroupées au sein de six communautés de communes le compose. Avec 60 000 habitants en 1999, le Pays du Haut-Anjou Segréen reste le territoire le moins densément peuplé du département : 44 habitants au kilomètre carré, contre 102 au niveau départemental. Entre 1990 et 1999, la population de ce territoire a augmenté, mais bien plus lentement que dans le reste du département. Cette hausse est due exclusivement à l'accroissement naturel, puisque le solde migratoire est négatif, essentiellement pour la catégorie d'âge 15-29 ans. Le renouvellement de la population est tout de même important, puisqu'un tiers de la population au recensement de 1999 ne résidait pas dans le territoire lors du recensement précédent. En prolongeant ces tendances démographiques, la population resterait quasiment stable entre 1999 et 2015 (+ 0,5 %).

La population de ce territoire est en moyenne plus vieille que dans le reste du département, en particulier dans les communautés de communes de la région de Pouancé-Combrée et dans celle du canton de Candé. La proportion de familles monoparentales et de familles n'ayant qu'un seul actif y est plus faible que dans le reste du département.

Les indicateurs de pauvreté et de précarité sont globalement plus favorables que dans le reste du département. La proportion de ménages à bas revenus dépasse néanmoins la moyenne départementale dans la communauté de communes du Haut-Anjou.

Le chômage est plus faible dans le Pays du Haut-Anjou Segréen que dans le reste du département : 6,8 % des actifs sont au chômage fin 2004. Le chômage de longue durée est proche de la moyenne départementale. Les jeunes de ce territoire entrent dans la vie active bien plus tôt : 41,8 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans sont actifs, contre 34,5 % pour la moyenne départementale.

Le territoire possède assez peu de logements sociaux publics et les bénéficiaires d'allocations logement y sont moins nombreux qu'ailleurs. En revanche, la part des logements de mauvaise qualité y est plus importante qu'ailleurs, notamment dans la communauté de communes du Haut-Aniou.

La couverture en médecins libéraux généralistes est plus fragile que dans le reste du département : on dénombre huit médecins libéraux généralistes pour 10 000 habitants, contre onze dans l'ensemble du département.

Le Pays du Haut-Anjou Segréen

Une population vieillissante

La population du territoire est plus âgée que dans le reste du département. Les plus de 60 ans représentent ainsi un peu plus de 23 % de la population totale, contre près de 21 % au niveau départemental ; au contraire les jeunes de moins de 25 ans représentent 33 % de la population, contre 34 % dans l'ensemble du Maine-et-Loire. À l'intérieur du territoire, les communautés de communes de la région du Lion-d'Angers et celle du Ouest-Anjou sont nettement plus jeunes, du fait de leur proximité de l'aire urbaine d'Angers : la part des moins de 25 ans y est de 35 %, tandis que les personnes âgées de plus de 60 ans représentent un peu moins de 20 % de la population. Les communautés de communes de la région de Pouancé-Combrée et celle du canton de Candé sont, au contraire, les plus âgées du territoire.

Comme dans le reste du département, dans le Pays du Haut-Anjou Segréen, un ménage sur trois est un ménage ouvrier ou employé. Du fait du vieillissement de la population, la part des ménages retraités (36 %) est supérieure à la moyenne départementale. Un ménage sur 14 est agriculteur, la proportion la plus élevée des territoires du département.

Les familles du Pays du Haut-Anjou Segréen se différencient assez nettement des familles du reste du département. Les familles monoparentales y sont moins nombreuses que dans le reste du département : seulement 8,9 % des familles contre 13,3 % dans le reste du département. Cette proportion est particulièrement faible dans la communauté de communes Ouest-Anjou (6,4 %). En outre, la part des familles dont un seul parent travaille y est moins élevée que dans le reste du département : 30 % contre 33 % pour la moyenne départementale.

Contexte sociodémographique

	C.C. de la Région de Pouancé-Combrée	C.C. de la Région du Lion-d'Angers	C.C. du Canton de Candé	C.C. du Canton de Segré	C.C. du Haut-Anjou	C.C. Ouest-Anjou	Pays du Haut-Anjou Segréen	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km²)	41	45	30	64	46	34	44	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	30,2	35,2	29,6	34,7	33,9	32,4	33,0	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	7,8	9,8	9,2	10,6	8,1	6,4	8,9	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	27,6	33,9	29,5	28,8	32,0	26,9	29,9	33,1
Indice de vieillissement	42	24	42	33	36	26	33	29
Part des moins de 25 ans (en %)	31,2	35,3	29,8	32,0	32,3	34,4	32,6	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	27,2	19,1	26,9	23,9	24,2	19,9	23,4	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Moins de précarité que dans le reste du département

Précarité et pauvreté touchent relativement moins les habitants du Pays du Haut-Anjou Segréen que ceux du reste du département. En 2004, 24 300 ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté : 10,6 % des ménages contre 11,9 % pour le Maine-et-Loire. Cette proportion est néanmoins supérieure à la moyenne régionale (9,9 %). Elle est en augmentation par rapport à 2000, dans les mêmes proportions que l'ensemble du département. La part des ménages dépendant des prestations sociales pour plus de la moitié de leurs ressources est proche de la moyenne départementale. La communauté de communes du Ouest-Anjou est celle qui possède les indicateurs les plus favorables, tandis que la communauté de

communes du Haut-Anjou présente des indicateurs moins favorables, proches voire supérieurs aux moyennes départementales.

Toutefois, la précarité touche davantage de personnes âgées dans le Pays du Haut-Anjou Segréen que dans le reste du département. Parmi les plus de 60 ans, la part des allocataires du fonds de solidarité vieillesse s'élève ainsi à 3,0 % contre 2,7 % dans l'ensemble du département. Avec 4 % des personnes âgées de plus de 60 ans allocataires du fonds de solidarité vieillesse, la communauté de communes du canton de Candé est la plus touchée.

Pauvreté et précarité

	C.C. de la Région de Pouancé-Combrée	C.C. de la Région du Lion-d'Angers	C.C. du Canton de Candé	C.C. du Canton de Segré	C.C. du Haut-Anjou	C.C. Ouest-Anjou	Pays du Haut-Anjou Segréen	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	9,3	11,0	10,6	10,6	13,0	9,2	10,6	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	9,2	9,4	8,8	8,7	9,8	7,0	8,8	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	8,6	7,5	8,4	8,5	9,0	7,0	8,2	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	1,6	1,5	2,2	1,8	2,0	1,4	1,7	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	3,1	3,4	4,0	2,3	2,6	3,4	3,0	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	0,8	0,8	0,8	0,9	1,2	1,0	0,9	1,2

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Une population moins touchée par le chômage, mais aussi moins diplômée

En termes d'emploi dans le Pays du Haut-Anjou Segréen, la situation est plus favorable que dans le reste du Maine-et-Loire. Ainsi, la population du Pays commence à travailler plus jeune : 42 % des jeunes de 16 à 24 ans sont actifs, contre 35 % dans le département. L'indicateur de chômage y est plus faible, même s'il a augmenté de près de deux points entre 2000 et 2004 : 6,8 % de la population active n'est pas occupée contre 7,8 % au niveau départemental ; fin 2004, l'ANPE recense 1 800 demandeurs d'emploi de catégorie 1. L'indicateur de chômage est également plus faible chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans : 15,1 % contre 17,7 %. Le chômage de longue durée est en revanche aussi fréquent que dans le reste du département : trois chômeurs sur dix sont inscrits à l'ANPE depuis un an ou plus.

La communauté de communes du canton de Candé présente les indicateurs d'emploi les plus favorables : faible taux de chômage et taux d'activité élevé des jeunes. Toutefois la proportion de personnes non diplômées est particulièrement élevée dans cette communauté de communes : près d'une personne âgée de 30 à 59 ans sur deux ne possède pas de diplôme. Ce taux de non diplômés est plus élevé dans le Pays que dans le reste du département : 42 % contre 38 % des personnes âgées de 30 à 59 ans sont sans diplôme. Pour sa part, le taux de réussite au brevet est un peu supérieur au taux de réussite départemental.

Emploi, qualification et chômage

	C.C. de la Région de Pouancé-Combrée	ŭ		C.C. du Canton de Segré	C.C. du Haut-Anjou	C.C. Ouest-Anjou	Pays du Haut-Anjou Segréen	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	82,2	74,6	(*)	94,4	86,9	90,6	84,5	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	41,2	35,5	47,2	42,8	45,6	40,4	41,8	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	17,6	19,5	9,1	16,6	11,6	13,9	15,1	17,7
Indicateur de chômage (en %)	5,9	7,3	6,5	7,0	7,6	6,4	6,8	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	28,7	30,9	25,7	28,5	36,3	35,0	30,8	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	44,8	34,6	46,8	42,8	48,0	37,2	41,9	38,4

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004) (*) pas de collège



Le Pays du Haut-Anjou Segréen

Un parc de logements de mauvaise qualité

Le Pays du Haut-Anjou Segréen possède une proportion de logements de mauvaise qualité assez élevée : près de 8 % des logements du Pays sont déclarés de mauvaise qualité, contre un peu moins de 6 % au niveau départemental; 1,4 % des résidences principales sont dites sans confort, contre 1,1 % dans l'ensemble du Maineet-Loire. Ces taux sont souvent plus élevés dans les territoires ruraux, où les logements sont plus anciens et moins réhabilités que dans les zones urbaines. C'est le cas en particulier dans la communauté de communes du Haut-Anjou, qui compte presque 11 % de logements de mauvaise qualité. La communauté de communes du canton de Segré, zone la plus urbaine du Pays, est en revanche la seule dont les indicateurs de qualité des logements sont plus faibles que la moyenne départementale.

Le parc de logements sociaux est, quant à lui, plutôt peu développé dans le Pays. Les logements sociaux sont en effet plus nombreux en zones urbaines ; ils sont essentiellement regroupés dans l'agglomération angevine. Exceptées les communautés de communes du canton de Segré et du Haut-Anjou, pour lesquelles la proportion de logements sociaux est assez proche de la moyenne départementale, toutes les autres communautés de communes ont un parc social peu développé.

La part de ménages bénéficiaires de l'allocation logement est plus basse dans le Pays que dans le reste du département (27 % contre 30 %), sauf pour la communauté de communes du Haut-Anjou, où elle est supérieure de deux points à la moyenne départementale.

Logements

	C.C. de la Région de Pouancé-Combrée	C.C. de la Région du Lion-d'Angers	C.C. du Canton de Candé	C.C. du Canton de Segré	C.C. du Haut-Anjou	C.C. Ouest-Anjou	Pays du Haut-Anjou Segréen	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	12,5	10,7	11,0	19,3	19,6	9,4	14,4	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	9,0	9,8	7,5	4,4	10,9	7,7	7,8	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	0,9	0,9	1,1	0,7	1,0	0,5	0,8	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	25,7	25,7	25,8	26,4	31,7	25,7	26,7	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	1,2	1,7	1,9	1,1	1,5	1,6	1,4	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Une offre médicale fragile

La couverture médicale du Pays du Haut-Anjou Segréen est assez fragile. Avec seulement huit médecins pour 10 000 habitants, la densité de médecins par habitant est assez faible. La plupart de ces médecins est âgée : 22 % ont plus de 55 ans. Le Pays pourrait donc être touché par un déficit de médecins assez problématique dans les années qui viennent.

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire représentent 2,9 % de la population totale du Pays. Cette proportion

est sensiblement la même pour toutes les communautés de communes du Pays, et se situe dans la moyenne du département hors agglomération angevine.

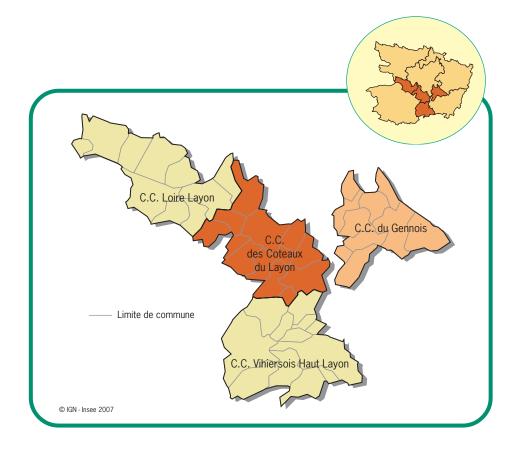
La proportion de grossesses à déclaration tardive est proche de la moyenne départementale : elle se situe aux alentours de 13 %...

Santé et accès aux soins

	C.C. de la Région de Pouancé-Combrée	C.C. de la Région du Lion-d'Angers	C.C. du Canton de Candé	C.C. du Canton de Segré	C.C. du Haut-Anjou	C.C. Ouest-Anjou	Pays du Haut-Anjou Segréen	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	2,7	2,3	3,4	2,7	3,8	2,7	2,9	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	0,6	0,7	0,8	0,9	1,1	1,0	0,8	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	8,6	14,7	13,5	12,6	14,6	15,7	13,4	12,9

Le Pays de Loire en Layon

Le Pays de Loire en Layon est un territoire rural et agricole où la population vieillit ; la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon est particulièrement touchée par ce phénomène. Les indicateurs d'emploi et de précarité sont plus favorables dans ce territoire que dans le reste du département. Le niveau de confort des logements est en revanche assez médiocre.



itué au sud du département, le Pays de Loire en Layon est le territoire du Maine-et-Loire le plus rural. Il est constitué d'un peu plus de quarante communes, regroupées au sein de quatre communautés de communes. C'est le territoire le moins peuplé du département (49 000 habitants en 1999) et la densité de population y est assez faible : 56 habitants au kilomètre carré, soit deux fois moins que la moyenne départementale.

Le Pays de Loire en Layon est un territoire vieillissant. Sa population a augmenté moins vite que dans le reste du département entre 1990 et 1999. Cette hausse de la population est essentiellement due à l'excédent migratoire, qui est plus important que dans le reste du département. Le territoire est en effet assez attractif, notamment le nord, proche de l'agglomération angevine. Si l'excédent migratoire demeurait aussi élevé lors des prochaines années, la population du territoire pourrait augmenter de 6 % d'ici 2015. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans dépasserait alors celui des jeunes de moins de 25 ans.

Les indicateurs de précarité et d'emploi sont plus favorables que dans le reste du département et sont assez homogènes sur l'ensemble du territoire. L'indicateur de chômage s'élève ainsi à 6,9 %, soit un point de moins que la moyenne départementale. La part de ménages à bas revenu est de 9,8 %, soit deux points de moins que la proportion départementale. Cependant les actifs non diplômés (un peu plus de 40 %) et les allocataires du fonds de solidarité vieillesse âgés de plus de 60 ans (3,4 %) sont un peu plus nombreux que dans le reste du département.

Le parc HLM est assez peu développé : seulement 10,8 % des logements, contre 19,8 % au niveau départemental. Les bénéficiaires de l'allocation logement sont proportionnellement moins nombreux que dans le reste du département (24 % contre 30 %). En revanche, la qualité des logements est assez médiocre : près d'un logement sur dix est de mauvaise qualité.

L'accès aux soins est satisfaisant sur le territoire : on compte autant de médecins par habitant que dans le reste du département. La part de bénéficiaires de la CMU complémentaire est assez faible sur l'ensemble du territoire : elle ne concerne en effet que 2,3 % de la population du territoire, contre 5,2 % dans l'ensemble du Maine-et-Loire.

Le Pays de Loire en Layon

Une population vieillissante

La population du Pays de Loire en Layon est l'une des plus âgées du département. Près d'un quart de la population est âgée de plus de 60 ans, soit près de 4 points de plus que la moyenne départementale. Au contraire, la part des jeunes âgés de moins de 25 ans est plus faible que dans le reste du Maine-et-Loire : seulement 31 % de la population est âgée de moins de 25 ans contre 34 % au niveau départemental. La communauté de communes du Gennois est la plus âgée du territoire : sa population comporte un peu plus de 27 % de personnes de plus de 60 ans, tandis que les jeunes de moins de 25 ans représentent seulement 29 % de la population. La communauté de communes des Coteaux en Layon, bien que la plus jeune du territoire, est plus âgée que la moyenne départementale.

Le Pays de Loire en Layon se distingue du reste du département par une forte proportion d'actifs travaillant dans le domaine de l'agriculture. Les ménages agriculteurs représentent ainsi 6,5 % de l'ensemble, soit deux fois plus que la moyenne départementale ; cette proportion est encore plus élevée dans la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon, où un ménage sur neuf travaille dans l'agriculture. La part des retraités est aussi plus élevée sur ce territoire, avec 36 % des ménages contre 30 % pour l'ensemble du Maine-et-Loire.

Les familles monoparentales sont ici moins nombreuses que dans le reste du département : 9,3 % contre 13,3 % dans l'ensemble du Maine-et-Loire. Cette part diffère peu entre les différentes communautés de communes. La part des familles n'ayant qu'un actif occupé est proche de la moyenne départementale (32 %).

Contexte sociodémographique

	C.C. des Coteaux du Layon	C.C. du Gennois	C.C. du Vihiersois Haut-Layon	C.C. Loire Layon	Pays de Loire en Layon	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km²)	60	41	36	86	56	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	30,9	27,1	30,6	33,6	31,4	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	8,9	9,6	8,3	9,9	9,3	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	32,4	35,7	31,1	30,6	31,8	33,1
Indice de vieillissement	33	42	37	39	37	29
Part des moins de 25 ans (en %)	32,8	28,7	31,4	30,6	31,0	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	22,8	27,4	25,9	23,7	24,4	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Moins de précarité que dans le reste du département

Les habitants du Pays de Loire en Layon sont relativement moins touchés par la pauvreté et la précarité que le reste du département. En 2004, 9,8 % des ménages du territoire ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, soit une proportion très proche de la moyenne régionale, mais bien inférieure à la moyenne départementale (11,9 %). La part des ménages dépendant des prestations sociales, pour plus de la moitié de leurs ressources (8 %), est inférieure d'un point à la moyenne départementale. La part des ménages bénéficiaires de minima sociaux est elle aussi plus faible que dans le reste

du département (8,2 % contre 9,7 %). En termes de précarité, les disparités entre communautés de communes sont assez faibles : la population de la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon est la plus touchée, mais moins que la moyenne départementale.

Toutefois, la précarité touche davantage de personnes âgées dans le Pays de Loire en Layon que dans le reste du département. Parmi les plus de 60 ans, la part des allocataires du fonds de solidarité vieillesse est la plus haute du département avec le Pays des Vallées d'Anjou:

elle s'élève à 3,4 % contre 2,7 % dans l'ensemble du département. Là encore, cette part ne diffère que très légèrement entre les différentes communautés de communes, et elle est la plus élevée dans la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon (4,2 %). à celles d'Angers et Saumur.

Pauvreté et précarité

	C.C. des Coteaux du Layon	C.C. du Gennois	C.C. du Vihiersois Haut-Layon	C.C. Loire Layon	Pays de Loire en Layon	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	9,7	10,3	10,8	9,1	9,8	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	8,8	7,5	9,5	7,0	8,0	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	7,2	8,7	9,4	8,0	8,2	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	1,5	2,4	1,9	1,4	1,6	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	3,4	3,4	4,2	2,9	3,4	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,0	1,6	0,9	1,1	1,1	1,2

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDIC (2004)

Une population moins touchée par le chômage, et qui commence à travailler plus tôt

La situation en matière d'emploi dans le Pays de Loire en Layon est plus favorable que dans le reste du département. L'indicateur de chômage de la population est inférieur d'un point par rapport au taux départemental : seulement 6,9 % de la population active est à la recherche d'un emploi. La proportion de chômeurs de longue durée est la même qu'au niveau départemental : 32 %. Le chômage touche davantage d'actifs dans la communauté de communes du Gennois, où près d'un sur dix recherche un emploi; à l'inverse, dans la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon, seul un actif sur vingt est demandeur d'emploi.

La population de ce territoire commence à travailler plus tôt que dans le reste du département. Ainsi, 43 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans sont actifs, contre 34 % dans l'ensemble du département. Ces jeunes actifs sont aussi moins fréquemment au chômage que dans le reste du département : le taux de chômage de cette catégorie d'âge est de 14 % dans le Pays de Loire en Layon, contre 18 % dans l'ensemble du Maine-et-Loire. Dans la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon, le taux de chômage des jeunes est particulièrement bas : moins de 8 % des actifs de cette tranche d'âge sont touchés.

Les actifs du Pays de Loire en Layon sont un peu moins souvent diplômés que dans le reste du département : 40 % des actifs âgés de 30 à 59 ans ne possèdent pas de diplôme, contre 38 % dans l'ensemble du département. La proportion de non diplômés est la plus forte dans la communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon, avec près d'un actif de 30 à 59 ans sur deux non diplômé. Pour sa part, le taux de réussite au brevet est un peu supérieur au taux de réussite départemental, mis à part dans la communauté de communes du Gennois.

Emploi, qualification et chômage

	C.C. des Coteaux du Layon	C.C. du Gennois	C.C. du Vihiersois Haut-Layon	C.C. Loire Layon	Pays de Loire en Layon	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	84,8	78,9	(*)	87,4	85,6	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	40,8	42,3	47,3	42,4	43,1	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	13,5	20,3	7,6	15,3	13,7	17,7
Indicateur de chômage (en %)	5,9	9,9	4,8	7,5	6,9	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	25,0	31,8	34,1	34,6	31,9	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	38,5	40,6	48,3	37,9	40,4	38,4

Sources: Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004)



Le Pays de Loire en Layon

Très peu de logements sociaux

Le parc HLM public est très peu développé dans le Pays de Loire en Layon. Les logements sociaux représentent 10,8 % de l'ensemble des logements du territoire, contre près de 20 % pour l'ensemble du département. Au sein du territoire, la part de ces logements est la plus basse dans la communauté de communes du Gennois (8,9 %) ; elle est la plus haute dans celle du Vihiersois Haut-Layon (12,5 %).

La part de ménages bénéficiaires de l'allocation logement est également faible sur ce territoire : 24 % des ménages sont bénéficiaires, contre 30 % des ménages du Maine-et-Loire. Les disparités entre les différentes communautés de communes sont là aussi assez faibles : la part de ménages bénéficiaires de l'allocation logement est inférieure à la moyenne départementale pour toutes les communautés de communes du territoire. Il en va de même pour la proportion de bénéficiaires du fonds de solidarité logement, inférieure de moitié à celle de l'ensemble du département.

La qualité des logements du Pays de Loire en Layon est plutôt médiocre. Les logements de mauvaise qualité sont en effet plus nombreux dans les territoires ruraux comme celui-ci. La part des logements de mauvaise qualité sur ce territoire est ainsi assez élevée : près de 10 %, alors que la moyenne départementale est un peu inférieure à 6 %. La part de logements de mauvaise qualité est particulièrement haute dans la communauté de communes du Gennois, où elle s'élève à 16,7 %. En revanche, elle est à peine supérieure à la moyenne départementale dans les communautés de communes des Coteaux du Layon et de Loire Layon (environ 7 %). Par ailleurs, la proportion de résidences principales sans confort est près d'un point supérieure à la moyenne départementale : 2 % ; elle diffère peu selon les différentes communautés de communes.

Logements

	C.C. des Coteaux du Layon	C.C. du Gennois	C.C. du Vihiersois Haut-Layon	C.C. Loire Layon	Pays de Loire en Layon	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	12,1	8,9	12,5	9,8	10,8	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	7,1	16,7	13,5	6,8	9,6	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	0,4	0,3	0,6	0,5	0,5	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	24,6	21,6	27,0	23,6	24,2	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	1,6	2,8	1,8	1,8	1,9	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation cpmplémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Peu de bénéficiaires de la CMU complémentaire

La proportion de bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire dans le Pays de Loire en Layon est la plus faible du département : seulement 2,3 % de la population en bénéficie. Cette proportion est faible dans toutes les communautés de communes qui constituent le territoire.

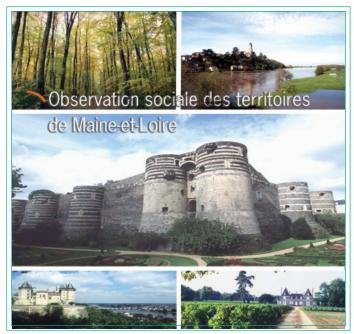
La couverture médicale du Pays de Loire en Layon est convenable pour un territoire rural : elle se situe dans la moyenne du département, avec 11

médecins pour 10 000 habitants. Cependant, bon nombre de de ces médecins est assez âgée : 23,5 % ont en effet plus de 55 ans.

La proportion de grossesses à déclaration tardive est légèrement supérieure à la proportion départementale : 13,7 %.■

Santé et accès aux soins

	C.C. des Coteaux du Layon	C.C. du Gennois	C.C. du Vihiersois Haut-Layon	C.C. Loire Layon	Pays de Loire en Layon	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	1,8	3,6	2,6	2,1	2,3	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	1,1	0,9	1,1	1,0	1,1	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	12,8	18,1	19,8	10,9	13,7	12,9



www.insee.fr/pays-de-la-loire



















